

SPECIF - Boîte 165, 4 place Jussieu, 75252 PARIS cedex 05

Informatique

DEUG

Sciences et Technologies

DESS

Assemblée générale

Qualifications

Accueil chercheurs

Mobilité

Programmes normatifs

Serveur pédagogique

CNU

CNRS

Promotions

Ce bulletin contient trois thèmes importants. Comme souvent en juillet, il contient le compte-rendu de la session de printemps de la section 07 du CNRS, et le compte rendu des sessions du CNU, couplé à des analyses statistiques des membres de la section 27. Le troisième thème est relatif au Deug. En préparation des journées qui auront lieu en novembre, le groupe de travail a élaboré un texte qui ouvre les débats sur le sujet et devrait favoriser l'émergence d'une position de fond au cours de ces journées, sur la place de l'informatique dans les différentes mentions du DEUG sciences et technologies.

Je rappelle que ce bulletin est ouvert à tous les membres de l'association; pour me simplifier la tâche, je demande que les documents me soient fournis de préférence sous forme électronique (word lisible sur Mac de préférence, à la rigueur latex, envoyés à `carrez@cnam.fr`), en me précisant qu'ils sont destinés à publication dans le bulletin, et s'ils peuvent être condensés.

Christian Carrez,
rédacteur en chef.

Le dessin de couverture a été réalisé par moi-même, et n'a pas fait intervenir de logiciel ni de compétence artistique particulière. ;-)

Table des matières

Compte rendu intersyndical
de la session de printemps de la section 07
du comité national de la recherche scientifique

1er au 4 avril 1997

R. Chatila (SNCS), P. Escudier (SNCS), J. Le Maitre (SGEN), P. Lirou (SGEN),
M. Roussaly (SNIRS-CGC), P. Sainrat (SNCS), A. Valibouze (SNESup), P. Weil (SNCS)

Membres de la section

Présents : D. Arquès, M. Banâtre, R. Chatila (membre du bureau), P. Comon, J. Descusse (président), P. Escudier, G. Favier, J.-P. Gouyon, J.-L. Lacombe, J.-C. Laprie, N. Lefort-Piat, J. Le Maitre, P. Lirou, B. Plateau (membre du bureau), M. Richetin (membre du bureau), M. Roussaly, P. Sainrat, P. Sallé, A. Valibouze, E. Walter, P. Weil (secrétaire scientifique).

Ont participé également aux travaux de la section B. Dubuisson, directeur scientifique adjoint du département Sciences pour l'Ingénieur (SPI), J.-C. Pomerol, chargé de mission SPI pour la section 07, et B. Lorho, représentant du MENESR.

Principaux points du déroulement de la session

Au cours de la première journée de ses travaux, la section a entendu les interventions du directeur scientifique du département SPI, J.-J. Gagnepain, et de M. Weinfeld, chargé de mission "Formation permanente" pour le département.

En dehors de ces interventions, les tâches les plus lourdes de la section pour cette session étaient l'examen des demandes d'accueil au CNRS et les promotions.

Ce document reprend les interventions de J.-J. Gagnepain et M. Weinfeld, les discussions de la section en session, suivies d'une section de commentaires. Vient ensuite un résumé des décisions de la section en matière notamment de promotions et d'accueil.

Avant de rentrer dans le détail des interventions et débats, rappelons quelques dates utiles.

Informations pratiques et calendrier

Après la session de printemps, le bureau de la section s'est réuni le 4 avril pour répartir les dossiers des candidats aux concours CR2 et DR2 entre les membres de la section. Il y a 58 candidats DR2, et 141 candidats CR2. Ceci, pour 7 postes de DR2, 4 postes de CR2 "concours général", et 3 postes de CR2 "à profil".

Comme l'année dernière, le CNRS a demandé explicitement que ne soient pas diffusés les noms des rapporteurs.

Il n'y aura pas d'auditions pour le concours DR2. Pour les auditions des candidats CR2, la section sera répartie en quatre sous-jurys. Chaque candidat sera auditionné par le sous-jury où siège son rapporteur. Les candidats auront 10 minutes pour faire leur exposé, plus 10 minutes pour les questions.

Les auditions auront lieu les 21, 22 et 23 mai à l'UFR d'informatique de l'Université Paris-6, sur le campus Jussieu (place Jussieu, métro Jussieu, Paris). Les candidats auront à leur disposition un rétroprojecteur et un tableau noir.

Les jurys d'admissibilité se tiendront ensuite, du 28 au 30 mai. Il est rappelé que les classements établis par ces jurys sont provisoires. Les décisions définitives sont prises après la réunion du jury d'admission du département SPI, en juillet.

La session d'automne de la section 07 aura lieu vers la mi-octobre.

1 Questions de politique générale

1.1 Intervention de J.-J. Gagnepain

Le directeur scientifique du département commence par quelques points spécifiques mais importants : il s'agit d'une part de rappeler l'importance des "comités scientifiques informels" que les laboratoires sont encouragés à organiser à mi-chemin entre leurs (véritables) comités scientifiques, et d'autre part de rappeler que dans les UMR, toute intégration d'une équipe doit être approuvée par le Comité National.

Sur la campagne 1996

Les seules créations du département SPI ont eu lieu en 07 (2 URA, le LSV à Cachan et ETIS à Cergy Pontoise). La section 08 ne proposait aucune création. La 09 et la 10 avaient des propositions, dont la direction a estimé qu'elles n'apportaient rien d'exceptionnel au dispositif du CNRS, sans émettre pour autant de réserves sur leur qualité.

Recrutements et promotion des chercheurs

La campagne 1997 de recrutement de chercheurs est grosso modo équivalente à celle de 1996 pour le département. Il y aura 28 postes de CR, comme en 1996 (3 CR1 et 25 CR2), 20 postes de DR2, et le budget permet la promotion au grade de CR1 de tous les CR2 à 4 ans (mais ne prévoit aucune promotion à 3 ans).

Il devrait y avoir 5 promotions DR2-DR1 pour l'ensemble du département, sans pré-répartition entre les sections. C'est un de moins qu'en 1996, dans un contexte de baisse globale pour l'ensemble du CNRS. Les possibilités de promotion à la classe exceptionnelle ne sont pas pré-réparties entre les départements, mais il devrait y en avoir près de deux fois plus que l'an dernier.

Accueil de chercheurs

Le système de la délégation, qui était nouveau l'an dernier, a donné lieu à des négociations assez longues avec les universités, notamment sur le montant de la compensation versée par le CNRS, qui a été discuté au cas par cas. La moyenne en SPI a été une compensation du tiers du salaire, et l'essentiel des candidats retenus par les sections a pu être accueilli.

Le principe de la délégation est maintenu cette année, et les négociations devraient être plus rapides car le ministère a fait savoir aux établissements concernés que la compensation salariale devrait être d'un tiers.

Néanmoins, le directeur scientifique ne peut pas nous dire combien d'accueils seront possibles cette année. La campagne de recrutement chercheurs est prioritaire, et elle est assurée par les postes libérés en 1996, diminués d'un certain nombre de postes en surnombre qui seront rendus, et augmentés d'une partie des postes libérés en 1997. Si ce dernier volant ne se révèle pas suffisant, il y aura peu d'accueils. Si tout va bien, il y aurait 50 équivalent postes, soit donc 150 personnes accueillies.

Le ministère a par ailleurs fait savoir qu'il préférait que soit favorisé l'accueil des maîtres de conférence (par rapport à l'accueil de professeurs).

En ce qui concerne l'accueil de chercheurs étrangers (postes rouges), les possibilités sont très réduites, la campagne de recrutement ayant la priorité, suivie par les accueils en délégation. On peut compter sur environ 10 personnes-an. La direction favorisera les opérations internationales de taille moyenne, plutôt que les accueils mois par mois.

En 1995, les postes rouges représentaient 16% des accueils d'étrangers dans les unités SPI, soit 50 personnes. Le total des accueillis SPI était d'environ 500 personnes, pour une durée moyenne légèrement supérieure à 4 mois, soit donc 200 personnes-an.

L'emploi ITA

L'élément moteur de la mobilité des ITA a été la procédure d'affichage AFIP. La direction du SPI a eu en permanence environ 25 AFIP (à ce propos, il est rappelé qu'il n'y a pas de date limite pour demander un affichage AFIP), et les 2/3 de ces affichages ont été pourvus. Le bilan des AFIP pour le département est une mobilité interne d'une trentaine de personnes, et un gain de 8 personnes (différence entre les ITA qui quittent le département par une AFIP, et ceux qui y rentrent). En général, les départements ont plutôt profité des AFIP, et les services communs (particulièrement les délégations régionales) ont connu plus de départs. L'essentiel des recrutements ITA en 1997 sera en conséquence pour les moyens communs, même si tous les départs n'y seront pas compensés (150 départs, 120 compensés). En ce qui concerne SPI, il y a eu 15 postes libérés, moins 8 postes gagnés par le jeu des AFIP, soit 7 postes. Un tiers de ces postes est gelé, et on devrait avoir un recrutement externe de 4 postes. Pour trois d'entre eux, la direction du département s'est déjà engagée, le concours portera donc sur 1 seul poste. L'effectif ITA total du département va donc diminuer de 6 personnes, sur un total de 1430. J.-J. Gagnepain confirme par ailleurs que la décision politique de rééquilibrer le potentiel ITA entre les différentes composantes du CNRS n'a pas été prise, au moins pour 1997.

La mobilité

J.-J. Gagnepain est peu optimiste sur les chiffres de la mobilité vers l'enseignement supérieur en 1997. Le département essaiera de faire une meilleure publicité des postes ouverts dans les universités, mais aussi dans les écoles d'ingénieur et dans l'industrie.

Un débat s'engage avec la section sur la gestion des mobilités vers l'industrie. Le suivi de ces mobilités ne peut se faire de façon trop centralisée, il doit se faire personne par personne, projet par projet. Le dispositif de la Direction des relations avec les entreprises va d'ailleurs disparaître, pour être remplacée par un délégué aux affaires industrielles et un secrétariat exécutif, sous la responsabilité de J.-J. Gagnepain.

Il y a par ailleurs une évolution des partenariats industriels : les entreprises demandent maintenant souvent des contrats plus longs (plutôt 3 ans que 6 mois); l'État demande aussi aux entreprises qui reçoivent plus de 5MF de subventions d'ouvrir des postes d'accueil pour les chercheurs des établissements publics. Cela commence à avoir un effet visible.

Une question porte sur le type de mobilité que privilégie le CNRS : définitive ou temporaire. La réponse de J.-J. Gagnepain est clairement favorable à la mobilité temporaire, plus profitable au CNRS malgré les contraintes budgétaires. La section tombe d'accord pour dire qu'il faut faire connaître cette position, après les encouragements à la mobilité définitive récemment reçus par les chercheurs.

La discussion se poursuit sur la gestion de l'après-mobilité. C'est souvent un passage difficile pour les chercheurs. Après enquête sur les mobilités du département SPI vers l'industrie des cinq dernières années (trop peu nombreuses cependant pour constituer un échantillon statistique fiable), le directeur scientifique estime que ces mobilités ne sont pas pénalisantes, mais qu'elles ne sont pas non plus garantie de promotion. Il estime qu'il ne peut y avoir en la matière de règle systématique. Le comité national doit prendre en compte la question de savoir si une mobilité donnée a profité non seulement au chercheur concerné, mais aussi à son laboratoire. La valorisation et les relations industrielles sont d'ailleurs à l'ordre du jour d'un second conseil de département exceptionnel (en même temps que l'éméritat), après une première réunion exceptionnelle consacrée à la mobilité.

Le budget

Il n'y a pas de changement par rapport à ce qui était annoncé à l'automne. Le soutien de base a été notifié (80 MF, soit 5% de moins qu'en 1995 – l'année catastrophique de 1996 ne pouvant servir de référence). La notification des équipements mi-lourds (23 MF) et des axes prioritaires (10 MF) est en cours. Les "actions diverses" (colloques, missions, et alia) sont presque entièrement notifiés. Par rapport à 1995, on est à −7 MF. Il reste à notifier les programmes.

La mesure de régulation du budget qui advient chaque année est encore à venir. Elle avait épargné le CNRS en 1996. On ne sait rien sur cette année, et notamment pas les lignes qui amortiraient le

gros de cette régulation si elle devait nous être imposée.

Les programmes

On parle en général de 300 MF de programmes pour le CNRS. Il s'agit en réalité d'un chiffre TTC, alors que les autres chiffres sont HT. Il faut aussi exclure de ce chiffre l'INSU et l'IN2P3 dont l'essentiel est considéré comme étant des programmes. Il reste donc 170 MF pour les programmes inter-disciplinaires ou inter-départements, et on ne peut pas dire quel pourcentage de cette somme arrivera dans les laboratoires SPI.

Les programmes ont été lancés il y a un an environ, 150 projets ont été déposés avant l'été. Après un premier travail de regroupement et de remise en ordre, on est arrivé dans le courant de l'automne à une trentaine de projets.

Le choix a été fait de confier l'évaluation de ces programmes au conseil scientifique. Il en a approuvé 18 il y a quelques semaines, approbation qui a été promptement mise en forme et transmise au conseil d'administration du CNRS, qui les a également approuvés. Il est donc possible de mettre en place ces programmes dès maintenant, mais ils sont en réalité dans des états d'avancement différents. Les autres projets seront examinés aux prochains conseil scientifique (fin avril) et conseil d'administration (juin). Le premier groupe connaîtra ses premières notifications en juillet, le second en septembre.

Une question porte sur l'aspect pluriannuel du financement de ces projets. Les 18 programmes déjà approuvés consommeront environ les 3/4 des 170 MF disponibles (voir ci-dessus). Ces 170 MF sont des AP97 (autorisations de programme). Dans les programmes approuvés est inscrite une enveloppe pluri-annuelle. Chaque année, il faudra mobiliser les CP (crédits de paiement) correspondants en fonction de la situation. Le fonctionnement de ces programmes sera régi par les mêmes textes que celui des PIR actuels, qui vont s'éteindre.

Chaque programme a un directeur, et est placé sous la responsabilité d'un directeur scientifique de département. La fonction de directeur scientifique est d'ailleurs en train d'évoluer (en plus de la responsabilité d'un certain nombre de programmes, les directeurs scientifiques ont de nouvelles charges, comme celle de la délégation aux affaires industrielles pour J.-J. Gagnepain), et les directeurs scientifiques adjoints vont être amenés à prendre encore plus de poids.

Voici quelques-uns des programmes qui intéressent SPI.

- Génome, dont un chapitre Informatique et Génome (resp. Tambourin).
- Physique et chimie du vivant (resp. Bréchignac).
- Optique (resp. Bréchignac).
- Sciences de la cognition (resp. Gagnepain).
- Ecodev (ex-Ecotech) (resp. Gagnepain).
- Imagerie médicale (resp. Gagnepain).
- Ingénierie de la langue, qui mérite une mention spéciale, cette action n'est pas considérée comme un programme inter-départements, mais comme relevant des crédits internes aux départements, bien qu'elle relève de deux départements...
- Systèmes de production (Gagnepain).
- Enjeux économiques de l'innovation (Kaspi).
- Télécommunications, qui comprend trois chapitres : composants et matériels; réseaux, logiciels, protocoles et architecture; services, applications, etc. Ce programme, qui est en phase de discussion avec des partenaires industriels, pourraient devenir un axe national (voir le comité interministériel de la recherche), et mener à terme à un très vaste projet de Réseau national de la recherche en télécommunications, projet qui se décidera au plus haut niveau.
- Microsystèmes (Gagnepain).

- Génie des procédés (Bernier).
- Chimie catalytique (Bernier), avec présence de SPI.
- Matériaux (Bernier), avec environ 1/3 de participation SPI.
- Ultimatech (Bréchignac).
- Modélisation et simulation numérique (Bréchignac).

Pour donner un ordre de grandeur, Ecodev représente 21 MF sur 3 ans, Systèmes de production représente 5 MF sur 3 ans, Ingénierie de la langue 1,7 MF sur 3 ans, Microsystèmes 14 MF sur 3 ans, Télécommunications 25 MF sur 3 ans, chiffre provisoire.

Certains de ces programmes fonctionneront par appels d'offre (probablement à partir de mai), d'autres non, en fonction de la nature des programmes, et du nombre d'intervenants possibles en France. Il est possible que des unités d'autres organismes participent à ces programmes, et que leur financement soit complété par d'autres EPIC.

J. Descusse suggère d'une part que les comités de pilotage de ces programmes (mis en place pour accompagner leur lancement) prennent soin de rester en étroit contact avec la communauté scientifique, et d'autre part que ces comités songent dès à présent à ce que seront les modalités de l'évaluation a posteriori. Ces modalités, qui peuvent varier d'un programme à l'autre, devraient être affichées dès l'abord, et être établies en concertation avec les futurs acteurs.

1.2 Intervention de M. Weinfeld

M. Weinfeld vient rappeler l'importance de la formation permanente au CNRS. Le budget spécifiquement alloué à la formation permanente est relativement récent (une petite dizaine d'années), mais il a pu être maintenu dans un contexte budgétaire plutôt orienté à la contraction. Il reste cependant inférieur à celui prévu par l'accord-cadre de la fonction publique.

La formation permanente au CNRS a pour cadre des plans triennaux, et elle occupe plusieurs permanents au siège, 1 à 2 personnes dans chaque délégation régionale, et un chargé de mission dans chaque département (M. Weinfeld en SPI). Le troisième plan triennal sera présenté au comité national à la prochaine session d'automne.

Ce plan ne présente pas de grandes nouveautés. La formation permanente reste pilotée par la demande : plans de formation des laboratoires, demandes individuelles, demandes des départements, et demandes du CNRS. Elle s'adresse d'abord à tous les membres des unités du CNRS, qu'ils soient eux-mêmes CNRS ou pas, ITA ou pas.

Les plans de formation des unités revêtent une importance particulière pour les sections du comité national. Ce sont des plans à moyen terme, destinés à faire face à l'évolution des thématiques. Il revient aux sections de les examiner lorsque les unités sont évaluées, et les rapporteurs doivent absolument s'en enquérir.

Les écoles thématiques figurent aussi parmi les actions de la formation permanente qui sont présentées au comité national. Le budget total de ces écoles est de 5,5 MF, montant comparable au budget des GdR. Elles doivent être évaluées avec soin lorsqu'elles sont présentées à l'approbation du comité national, et la section ne doit pas hésiter à rejeter des dossiers insuffisamment étayés.

Pour aider à l'évaluation des actions de formation permanente, M. Weinfeld distribue aux membres de la section un questionnaire informel, qui propose quelques grandes catégories de classification.

À la suite de cette présentation, une discussion s'engage avec les membres de la section, notamment autour de l'ampleur des budgets disponibles par l'intermédiaire des correspondants régionaux, et sur l'évaluation a posteriori de l'efficacité des écoles thématiques. Tout le monde s'accorde également pour dire qu'il est impossible d'évaluer sérieusement des dossiers d'écoles thématiques s'ils sont soit très minces, soit déposés sur le bureau de la section en cours de session.

1.3 Discussion de politique générale de la section

À la suite des informations apportées par J.-J. Gagnepain sur la situation de l'emploi ITA, la section adopte le texte suivant.

La section 07 du Comité National constate que le recrutement d'ITA au CNRS continue à connaître une décroissance catastrophique. Elle souligne l'importance de l'activité des ITA dans les laboratoires, et leur rôle capital dans l'accomplissement de la recherche scientifique et de la valorisation.

La situation actuelle ne peut avoir que des conséquences désastreuses sur la qualité et la pérennité de la recherche française, comme le souligne le rapport d'Alain Costes, et peut conduire à une redéfinition non-dite des conditions dans lesquelles la recherche française s'effectue. La section souligne l'incohérence qui existe entre les ambitions affichées par l'Etat en matière de recherche et de développement, et les moyens humains, spécialement les ITA, mobilisés pour les réaliser.

La section demande aux autorités compétentes d'agir rapidement pour prendre les mesures nécessaires au rétablissement d'un niveau de recrutement d'ITA compatible avec ces ambitions.

Résultats du vote : `17 Oui -- 0 Non -- 0 Abstention`

Une discussion a lieu sur l'avenir de l'exercice conjoncture, sur ses objectifs et sa motivation (pour qui, pour faire quoi ?). L'intérêt de la préparation d'un rapport sur la conjoncture internationale, hors objectifs, est mis en avant par certains intervenants. B. Dubuisson souhaite que l'exercice conjoncture soit l'occasion pour la section de dégager un spectre à raies, et non un spectre blanc, de dire que certaines choses sont moins intéressantes : la direction devra faire des choix, et si nous ne faisons pas un premier choix, d'autres le feront sans nous demander notre avis. B. Lorho rappelle à cet égard le récent changement dans la façon dont le ministère attribue les bourses de doctorat : 80% restent alloués aux responsables de formation doctorale, le reste est alloué directement par le ministère, sur la base de thèmes prioritaires (thèmes sur lesquels le ministère vient de commander des rapports à l'INRIA et au CNRS, à remettre dans un délai très rapproché). La perspective de produire un tel spectre à raies rencontre néanmoins un accueil mitigé chez plusieurs membres de la section.

Une autre discussion porte sur les programmes, dont J.-J. Gagnepain nous a entretenus. On souligne que la section n'a pas été associée à l'élaboration de ces programmes. Il est demandé que lorsque les comités de pilotage auront décidé des contours des programmes, les sections puissent donner leur avis sur le contenu et les contours des programmes qui les concernent, et participent à leur évaluation. Une motion sur ce thème est adoptée par la section.

La section 07 du CNRS rappelle qu'il entre dans les missions des sections du Comité National d'être consultées sur la politique scientifique et son évolution. Elle constate que la mise en place des programmes a été faite sans aucune concertation avec les sections du Comité National, et de manière non corrélée avec leur travail sur la conjoncture, qui s'en trouve ainsi gaspillé.

La section demande que les sections du Comité National soient associées à la définition des programmes présents et à venir, et à leur évaluation.

Résultats du vote : `16 Oui -- 0 Non -- 0 Abstention`

En ce qui concerne les GdR-PRC et leur futur. La section verra de nouvelles propositions à l'automne. Malgré la tenue de plusieurs réunions inter-PRC et inter-GdR, il semble que la nouvelle donne ne fasse pas l'objet d'une interprétation commune. La section demande donc à B. Dubuisson de lui préciser ce que sont les règles du jeu.

Le premier message est que SPI et la DSPT4 travaillent ensemble, pour proposer la même chose. Par ailleurs, ce travail est en construction, et ajusté en temps réel (ainsi, un récent arrêt de la cour des comptes interdit de financer des laboratoires publics avec le Fonds pour la recherche et la technologie, or c'est de ce fonds que provenait tout le financement des PRC. . .)

Le message de la communauté, qui est attachée aux aspects animation, a (finalement) été reçu par le département et la DSPT4.

L'inter-GdR est à conserver. C'est à ce niveau que viendront se rattacher les Écoles et Forums Jeunes Chercheurs, etc. On pourrait par exemple avoir un inter-GdR 07. La durée des GdR serait

limitée (2 ans, renouvelables une fois), et ils seraient cadrés sur un domaine particulier, avec des groupes de travail co-financés par le Ministère. Un autre niveau d'opération pourrait être envisagé, celui d'"actions spécifiques", mais leur financement reste entièrement à trouver.

Pour les opérations d'animation et de Forums et Écoles, B. Lorho évoque pour la DSPT4 un budget imaginable de 1,5 MF et B. Dubuisson évoque le même chiffre pour les sections 07 et 08. Il y aura un petit nombre de GdR, 4 à 5 pour la 07.

Enfin il faudrait réfléchir aux modalités d'un rattachement des clubs de partenaires à l'inter-GdR, pour ne pas multiplier les sollicitations, par exemple avec des tarifs différenciés selon le nombre de GdR d'intérêt.

1.4 Commentaires

La situation appelle de nombreux commentaires, à la fois sur les points particuliers traités par la section au cours de cette session, sur les informations que nous ont transmises la direction du département et le représentant du Ministère, et sur l'évolution du CNRS telle qu'elle se dessine maintenant depuis quelques temps.

D'abord la prochaine tâche de la section : le jury d'admissibilité pour le recrutement de CR2 et de DR2. Les deux concours posent des questions différentes, mais tous deux sont caractérisés par un très faible nombre de postes. Chacun peut rapporter le chiffre de 7 postes de CR2 à l'étendue du champ disciplinaire couvert par la section, et faire les comparaisons qui s'imposent. Pour le concours DR2, la grande majorité des candidats sont des CR, et le passage DR est, pour les CR, un développement de carrière qui devrait être naturel. La faible augmentation du nombre de postes mis au concours (6 en 96, 7 cette année) ne va pas suffire à résorber le très important "bourrelet" accumulé au cours des années. On le faisait déjà remarquer l'année dernière, le régime actuel va conduire des chargés de recherche à être reconnus comme menant des recherches d'excellente qualité, tout en se voyant éternellement refuser le passage dans le corps des DR.

Situation catastrophique de blocage de carrière également pour les DR2 candidats à la promotion DR1. Ce dossier reste la tâche la plus douloureuse de la section au cours des sessions de printemps. 1 poste l'an dernier pour la 07, 5 pour l'ensemble du SPI cette année, ces chiffres sont ridicules, et ils conduisent la section à opérer des choix impossibles entre des dossiers irréprochables. Ceci conduit à un malaise certain chez les membres de la section acteurs de ces choix, voir la motion rapportée section 2.11.

Ces questions étaient déjà au centre des commentaires sur la session de printemps de l'année dernière, on les retrouve à coup sûr dans toutes les sections. À de nombreuses reprises, la direction s'est vu demander une véritable politique de gestion des ressources humaines. Force est de constater que cette politique reste discrète. En dehors d'appels à la mobilité (les chercheurs CNRS ont reçu cet hiver à leur domicile un mode d'emploi de la mobilité définitive, le directeur de SPI encourage quant à lui à la mobilité temporaire, et la direction des relations avec les entreprises est réorganisée en une délégation aux affaires industrielles dont une des tâches sera apparemment d'organiser ces mobilités), la direction du CNRS semble être ballottée sur le flot des contraintes budgétaires. La motion adoptée par la section en appelle à une gestion "positive, donc respectueuse" de la carrière des chercheurs. Il est clair que si les chercheurs n'ont aucune perspective de carrière, on va aller au devant d'une démobilisation ravageuse. L'objectif de la mobilité pourrait alors se réaliser par une fuite qui viderait le CNRS de sa substance. Est-ce le but ? Cela serait en tout cas bien contradictoire avec les discours du CNRS sur la menée d'une véritable politique scientifique, qui ressort effectivement de sa mission.

Du côté de l'emploi ITA, la situation est au moins aussi bloquée. Certes les AFIP ont permis de créer un certain mouvement au sein du corps ITA, mais certains chiffres sont parlants : au concours ITA pour SPI, 1 poste en 1997... Le rapport récemment remis par A. Costes à la direction du CNRS dit clairement le danger qu'il y a à laisser diminuer ainsi le nombre d'ITA. La direction dit, et c'est sûrement exact, que le nombre de postes budgétaires lui est imposé de l'extérieur, par le Ministère du budget. On peut l'imaginer. C'est donc au-dessus de la direction du CNRS qu'il faut faire passer le message.

Pour les ITA, les AFIP sont en place pour la deuxième année consécutive. Cela représente un

changement. Mais dans quelle direction allons-nous ? Quels sont les projets de la direction ? Le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas débattus sur la place publique. Comme la gestion des carrières des chercheurs, la question de l'emploi ITA ne fait l'objet d'aucune discussion, d'aucune information de la part de la direction du CNRS.

Passons rapidement sur le budget, il est très mauvais, dans la lignée d'une décroissance pluriannuelle de ce qui est mis à la disposition des laboratoires, même si l'on fait un peu mieux que l'année 1996 qui, avec les remontées-surprises avait été spectaculaire à cet égard.

L'absence de transparence se manifeste encore par la politique des programmes dont la section a été informée par le directeur scientifique du département SPI. Les sections ont littéralement découvert ces programmes en session, et sur la base d'une présentation orale... La direction du département nous confirme à chaque occasion combien le rôle des sections est important, même s'il n'est que consultatif, mais elles ne sont pas consultées ! La motion adoptée par la section (voir plus haut) est modérée dans son ton, d'autres sections ont adopté des motions similaires sur le fond, parfois beaucoup plus virulentes dans la forme.

On retrouve cette absence de transparence, mêlée à une gestion au jugé, dans la question des GdR et des PRC. Certes le département et le ministère doivent fonctionner en tenant compte des arrêts de la cour des comptes et des directives ministérielles, mais cela implique-t-il la présentation assurée de règles perpétuellement remises en cause, préparées en petit comité. La communauté scientifique est appelée à faire des propositions d'organisation, sans que tous connaissent des règles du jeu par ailleurs changeantes. Est-ce normal ?

Ainsi, la communauté a souhaité très fortement que le travail d'organisation et d'animation thématique (IA, BD, CHM, ...) qu'avait permis les PRC soit préservé. Il lui a été dit que ce n'était plus d'actualité et que l'heure était aux projets incitatifs. Beaucoup d'équipes s'y sont investi : à la réunion inter-PRC du 9 avril, 40 projets ont été déposés mais on y a appris qu'il y aura très peu d'argent, que seuls 5 ou 6 projets seront retenus. Parallèlement le SPI nous affirme avoir enfin compris notre besoin d'animation et que des groupes de travail pourraient être créés au sein des GdR. Mais on ne sait toujours pas quel type de GdR il faut proposer. Doivent-ils être plus ciblés, ou plus interdisciplinaires (une rumeur parle d'un GdR Informatique...) ? Nous sommes en droit d'exiger de nos tutelles la définition d'une politique claire, qui nous éviterait au moins de gaspiller du temps et de l'argent pour la préparation de dossiers inutiles. Il ne s'agit pas d'une revendication exorbitante !

La fluctuation des règles du jeu se retrouve encore dans la distinction UMR-UPRESA (qui n'était pas au programme de cette session de printemps), qui a varié d'une année sur l'autre, qui variera peut-être encore, et qui elle aussi fait l'objet d'une déclaration de non-transparence de la part de la direction du CNRS (voir le compte-rendu de la session d'automne).

Les motions votées dans d'autres sections, qui font écho aux nôtres, montrent que notre sentiment est partagé, que le malaise gagne. Il est clairement perceptible que le CNRS est en train de changer de face, et que ce changement n'est pas conduit en concertation étroite avec la communauté scientifique. Les premières déclarations de Guy Aubert, et ses premiers actes, portaient l'empreinte d'un style de gouvernement en rupture avec la culture relationnelle au CNRS. Il n'est donc pas surprenant que la procédure adoptée pour la définition et le fonctionnement des programmes interdépartements soit ce qu'elle est.

Le CNRS semble être l'objet, dans l'esprit de certains, d'une prétendue rationalisation, sur le modèle bien connu de la rationalisation d'entreprises de production. Comme dans le monde de la production, cette rationalisation se fait en force et en secret, donc implicitement contre les acteurs en jeu. Comme dans le monde de la production, le coût de ce type de rationalisation est immense, et se paiera longtemps. Parce que le CNRS n'est pas une entreprise de production, ce coût ne se présente pas sous la forme de cohortes de licenciements, mais il aboutira à une perte de substance de l'organisme.

Soyons plus précis. Certains termes apparaissent de façon répétée dans nos analyses : absence de transparence, et absence de politique. On a insisté plus haut sur l'absence de transparence, et sur les aspects désastreux de ce qui tient lieu de politique de gestion des ressources humaines. Malgré les prétentions de la direction du CNRS à mener une politique scientifique, nous n'arrivons pas à voir clairement quelle est cette politique, quelles sont ses priorités, ni par qui — et en fonction de quoi

— elle est déterminée. La direction du CNRS semble agir au coup par coup, que ce soit à travers la politique de contractualisation, à travers le lancement de programmes, ou à travers la définition des nouveaux GdR.

Nous sommes bien obligés de nous demander — appelons un chat un chat — si cette situation cache un objectif délibéré d'affaiblissement ou d'étouffement du CNRS, en vue de sa suppression.

- La démotivation des chercheurs par l'absence de perspectives de promotion et par l'encouragement au départ ne peut pas renforcer l'organisme.

- Pour les universités, une association forte avec le CNRS est de moins en moins ressentie comme utile car elle apporte des contraintes, mais peu de moyens financiers (même si elle apporte des moyens humains, mais ne sont-ils pas déjà acquis aux universités ?).

- Le CNRS annonce des opérations qu'il est ensuite incapable de mener ou de financer à court ou moyen terme (financement pluriannuel), ce qui réduit sa crédibilité dans la communauté.

- Le comité national est dépossédé de son rôle de multiples façons : il n'est pas consulté sur des politiques ou programmes décidés dans l'urgence; le ministère le double par des comités d'experts; un carcan administratif enveloppe de plus en plus les activités des sections (non-contact avec les candidats, interprétation excessivement étroite des textes "fonction publique", etc.)

En tout cas, la situation du CNRS lui est déjà défavorable dans le contexte d'une discussion générale sur la coordination de l'ensemble des moyens publics affectés à la recherche, comme l'ont révélé les négociations des contrats quadriennaux.

La mue du CNRS n'est sûrement pas achevée dans l'esprit de certains, et les élections seront bientôt passées.

Terminons sur une note positive, et qui malheureusement dans ce contexte pourra sembler ironique. Cette année, les élus B et C ont pu rester présents durant la présentation des dossiers des candidats à la promotion au grade de CR1 ou DR1. Ils sont cependant sortis au moment de la discussion de ces dossiers et du vote. Il s'agit d'un progrès par rapport à l'année passée, qui va dans le sens de la motion adoptée il y a un an par la section.

2 Accueils, promotions et autres

2.1 Titularisation des stagiaires

La section considère que tous les chargés de recherche stagiaires ont eu une activité satisfaisante, et vote leur titularisation. Il s'agit de P. Abry (D1325, Hansen), J.-F. Collard (D1525, Gardarin), S. Demri (C5522, Jorrand), P. Koiran (D1398, Cosnard), S. Lacroix (A8001, Laprie), P. Ossona de Mendez (C0017, Rosenstiehl), S. Petitjean (D0262, Pierrel), M. Torres Dolores Renda (Q6070, Favier), S. Vaudenay (D1327, Stern), H. Waeselynck (A8001, Laprie), S. Yovine (C9939, Sifakis).

2.2 Demandes de prise en compte du tiers complémentaire

La section donne un avis favorable à la prise en compte du tiers complémentaire pour O. Cappé, H. Fargier, Y. Grandvalet, F. Meyer et J. Vaganay.

2.3 Laboratoires

La section donne un avis favorable aux propositions de changement de directeur du CRAN, URA 821, (F. Lepage remplace M. Véron), de l'IMFC, FR 67 (D. Courjon remplace D. Hauden) et du GdR Cassini. Elle renvoie à la session d'automne son avis sur le remplacement de M. Amiel par D. Revel à la tête de CREATIS, UMR 5515, dans l'attente d'un complément de dossier.

Elle donne également un avis favorable au transfert de M. Soria et de l'équipe de Ph. Chrétienne (C. Hanen, A. Munier et doctorants) du LIAFA au LIP6.

2.4 Propositions de médailles

La section n'a reçu aucune proposition de médaille de bronze, et une seule proposition de médaille d'argent, celle d'Alain Oustaloup. Après avoir débattu de cette proposition, la section décide de proposer l'attribution d'une médaille d'argent à A. Oustaloup.

2.5 Autorisations à concourir

La section a à se prononcer sur les candidats aux concours CR et DR ne remplissant pas les conditions de titre pour concourir.

Les candidats suivants au concours DR2 sont autorisés à concourir :
Ernoult, Frank, Grigoriev, Mercier.

Les candidats suivants au concours CR2 sont autorisés à concourir :
Brison, Cazals, Colin, Gorokhov, Hadji Minaglou, Lepain, Mackie, Perron, Poirier, Ramsay, Rémy, Rodet, Ruet, Sépulchre, Servet.

2.6 Demandes de renouvellement d'accueil au CNRS

La section examine d'abord les deux demandes de renouvellement pour une troisième année. Elle donne un avis défavorable au renouvellement de l'accueil en détachement ou en délégation de E. Goubault et J.-F. Mari. Cet avis ne doit pas être interprété comme un avis négatif sur le travail effectué. Dans les deux cas, la section estime que le travail accompli a été d'excellente qualité. L'avis de la section est plutôt une opposition de principe à un détachement de trop longue durée, en particulier dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

Résultats du vote : `20 Oui -- 0 Non -- 1 Abstention`

La section examine ensuite les demandes de renouvellement d'accueil pour une deuxième année. Elle donne un avis favorable à l'ensemble de ces demandes, qui concernent Mmes et MM. Alessandrini, Béal, Chiaramella, Claude, Cordier, Frougny, Paugam-Moisy, Roch et Sénizergues.

Résultats du vote : `19 Oui -- 0 Non -- 1 Abstention`

2.7 Demandes d'accueil CR et DR

Il y a 29 demandes d'accueil CR et 5 demandes d'accueil DR.

La section propose pour un accueil en délégation d'une part G. Kuntz, et d'autre part la liste classée suivante

1) Boutayeb, Cassez, Langevin, Lévy-Véhel, Mélançon
6) Jacquemin, Risch, Rouveirol
9) Carton
10) Habert
11) Huguet
12) Pazat
13) Simonet
14) Zissimopoulos
15) Folliot
16) Deruyver
17) Coupet
18) Maynard
19) Sébillot

20) Pierre
21) Dufourd
22) Safar

Tous les autres candidats sont déclarés non classés.

Résultats du vote : `18 Oui -- 1 Non -- 0 Abstention`

2.8 Promotions CR2 – CR1

Après avoir entendu le rapporteur des dossiers des CR2 promouvables "à 4 ans", la section donne un avis favorable à la promotion de l'ensemble de ces chercheurs. Il s'agit de Mmes et MM. M. Antonini, D. Arzelier, Y. Bertrand, Ch. Bessière, G. Bisson, E. Contejean, A. Darte, L. Doyen, Kh. Drira, P. Gros, Th. Jensen, Y. Saouter et L. Vieu.

2.9 Promotions DRCE1 – DRCE2

Il n'y a qu'un seul candidat, I. Landau. Après avoir entendu le rapporteur la section donne un avis favorable à la promotion au grade de DRCE2 de I. Landau.

Résultats du vote : `9 Oui -- 0 Non -- 1 Abstention`

2.10 Promotions DR1 – DRCE

Il y a 21 promouvables, et 11 candidats déclarés. Après présentation des candidatures, discussion et votes intermédiaires, le classement suivant est adopté.

1) Bermond
2) Laprie

Résultats du vote : `13 Oui -- 0 Non -- 0 Abstention`

2.11 Promotions DR2 – DR1

Il y a 53 promouvables, et 30 candidats. Après de longues discussions et de nombreux votes, la section propose la promotion des trois chercheurs ci-dessous, ainsi classés.

1) M. Ghallab
2) R. Lozano
3) P. Escudier

Résultats du vote : `10 Oui -- 0 Non -- 1 Abstention`

À la suite de cet exercice, la section débat à nouveau de la gestion des carrières des chercheurs au CNRS, et elle adopte le message suivant.

> *La section 07, après avoir examiné l'ensemble des candidatures à une promotion au grade de DR1, a constaté qu'un grand nombre d'entre elles sont de très grande, voire d'exceptionnelle qualité.*
>
> *Le nombre de promotions annoncé (5 pour les sections du département SPI) est tel que les blocages de carrière de l'ensemble des DR2 de la section 07 vont à nouveau s'accroître.*
>
> *La section 07 déplore grandement cette situation, qui ne traduit pas une gestion positive, donc respectueuse, de la carrière des chercheurs.*

Carrière des enseignants chercheurs

- Statistiques des enseignants titulaires 27ème section au 31 décembre 1996
- Compte rendu des sessions de 1997 de la section 27 du CNU
- Statistiques des promotions
- Liste de qualification aux fonctions de maître de conférences 27ème section
- Liste de qualification aux fonctions de professeur 27ème section
- Listes des promotions de la section 27

Statistiques des Enseignants Titulaires 27ème section, au 31 Décembre 1996.

par Christian CARREZ

Comme les années précédentes, voici quelques tableaux statistiques sur les effectifs, déterminés à partir des Tableaux de classements des personnels enseignants titulaires au 31 Décembre 1996, établis par le Ministère, DPESR, et diffusés aux établissements. Rappelons que ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques, les Maîtres de Conférences stagiaires, ni les postes vacants. De plus, ces tableaux ne mentionnent pas les enseignants des autres corps, comme les assistants par exemple. Les enseignants en détachement ou en disponibilité sont mentionnés, et sont comptabilisés dans les statistiques mentionnées ci-dessous. Les informations fournies ici viennent en complément de celles données dans les bulletins précédents (voir par exemple la bulletin 36).

Physionomie nationale des corps

La Figure 1 donne l'histogramme de l'évolution de la section (24 puis 27) depuis 1990. Partie d'un total de 1132 en 1990, la section a maintenant 1941 membres, dont 545 professeurs, soit une augmentation annuelle moyenne de 9,4%. On peut noter un certain tassement de cette augmentation, puisqu'elle n'est que de 5,8% la dernière année. Cette progression n'est pas la même dans les deux corps, puisque les professeurs augmentent en moyenne de 7,6% par an (+4,2% en 96), alors que les maîtres de conférences augmentent de 10,4% par an (+6,8% en 96). Ceci conduit à une dégradation continue du rapport professeurs sur l'ensemble. De 31% en 1990, il est descendu à 28,1% en 1996, avec une perte de 0,4% la dernière année. Comme je l'ai déjà dit, il est pourtant déjà très en dessous de la moyenne de 40% toutes sections confondues, et de 38% pour les sections Sciences.

A l'intérieur du corps des professeurs, la proportion des classes exceptionnelles et de première classe tend à se stabiliser, après les accroissements que l'on avait connu de 90 à 93. Dans le corps des maîtres de conférences, après une longue période de stabilité, on peut noter une légère diminution du taux de seconde classe, actuellement à 32%. La section 27 est, cependant, toujours loin des sections 25 (20%) et 26 (25%). Il semble bien cependant que ceci soit dû à l'expansion de la discipline, comme on le verra par la suite.

On peut noter que dans notre discipline, les MCF-1 au 6ème échelon représentent 7% de l'ensemble des MCF, alors qu'ils représentent 24% en section 25. Par contre on note pour l'ensemble des 3 sections un taux assez fort dans les échelons 1, 2 ou 3 par opposition aux échelons 4 et 5. On voit là l'effet des recrutements depuis 8 ans environ.

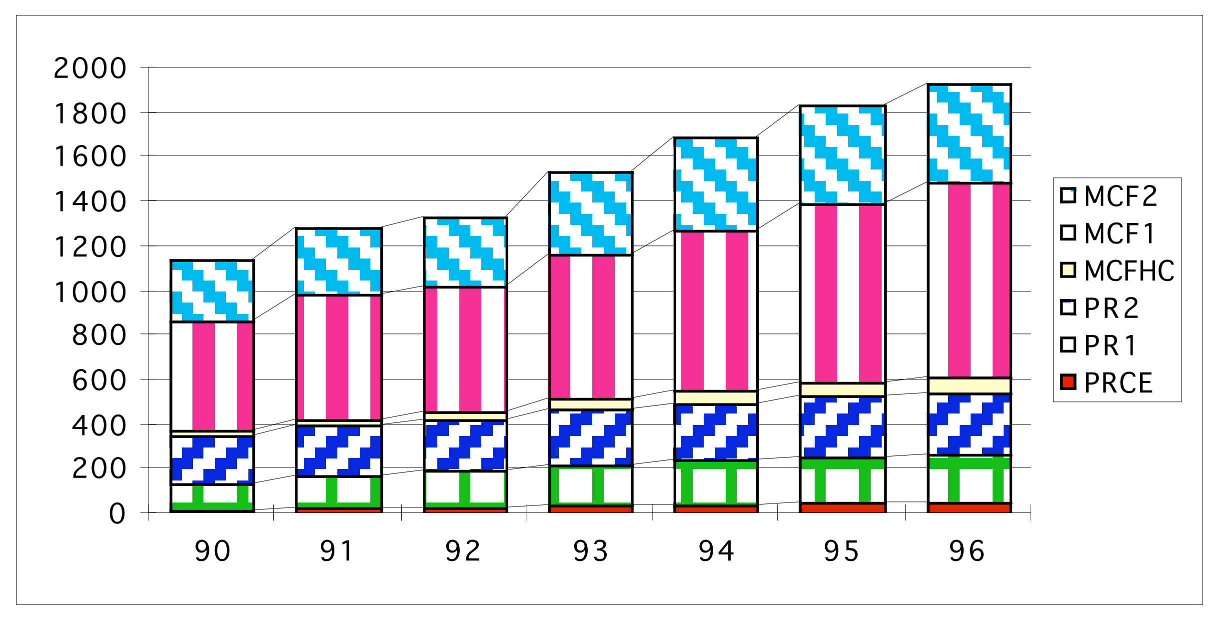


Figure 1. Effectifs et répartition des enseignants entre 1990 et 1996.

La Figure 2 précise les flux entre les différents corps et classes, représentés par des arcs orientés valués par le flux lui-même, ainsi que les flux avec l'extérieur représentés par des cercles. De plus les effectifs au 31 décembre 1996 de chaque classe sont indiqués. On peut constater, comme l'année dernière, le fort taux de renouvellement de la deuxième classe des maîtres de conférences, puisqu'il y a eu 24% (33% en 95) d'entrées et 24% (27% en 95) de départs, la plupart vers la première classe. Rappelons que les maîtres de conférences stagiaires ne sont pas mentionnés dans les tableaux du ministère. Il s'en suit que la grande majorité de ces entrées sont le résultat des recrutements de 1994 ou de 1995 et non de 1996.

D'après les listes du ministère (bulletin 36), il y a eu 109 recrutements dans le corps des maîtres de conférences en 1996. Par contre, les recrutements de professeurs sont immédiatement mentionnés dans les tableaux. Les listes ne faisaient apparaître que 25 recrutements en 1996. On pourra noter, par comparaison avec la même figure de 95, la stabilité des promotions après la dégradation constatée en 95. Il s'agit évidemment ici des promotions de 96. Voir l'article de ce même bulletin faisant le bilan des promotions de l'année 97.

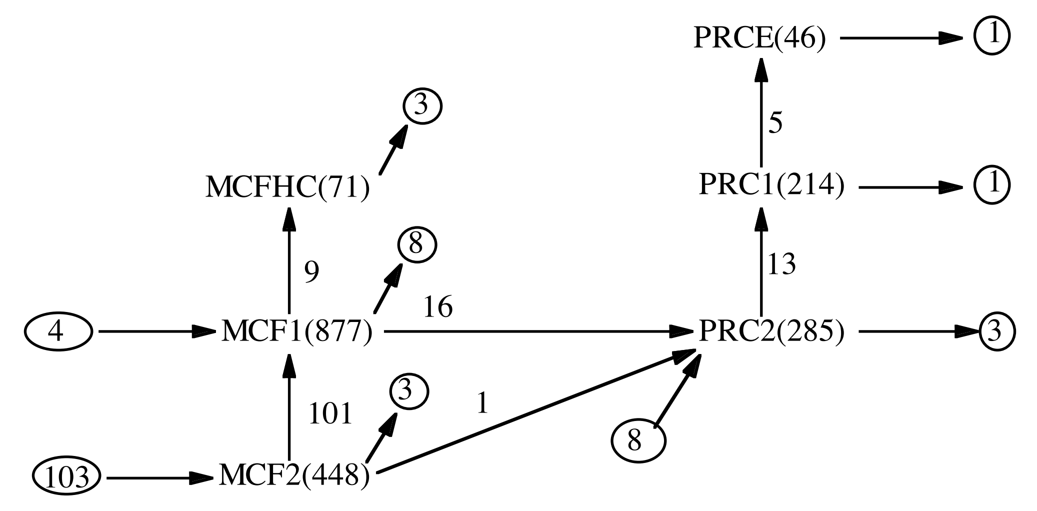


Figure 2. Flux entre les classes et les corps.

Comme l'année dernière, j'ai étudié la répartition des enseignants en IUT. Les points importants sont les suivants :

1 Les enseignants en IUT représentent toujours environ 20% de la section (390), mais contrairement aux deux années précédentes, l'augmentation des effectifs est plus faible ici (+5,1%), diminuant de 0,2% leur part dans la section.

2 Le déficit en professeurs s'accroit: les effectifs étant stables, leur part est tombée à 19,2% du total des enseignants.

3 La proportion de 2nde classe parmi les maîtres de conférences diminue mais est plus élevée, 34% contre 32% pour l'ensemble de la section. De même, la proportion de 2nde classe parmi les professeurs est plus élevée, 64% contre 52%.

Répartition géographique

D'après le document du ministère, les enseignants sont répartis dans 120 établissements (+2 par rapport à 95), situés sur 47 agglomérations[1]. Pour avoir une carte de la localisation de la 27ème section en France, j'ai regroupé, comme les années précédentes, d'abord les agglomérations par région administrative, puis les régions par secteur géographique de la façon suivante :

Nord : Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie,

Est : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine,

Sud-Est : Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes,

Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées,

Ouest : Basse Normandie, Bretagne, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charente,

Île-de-France : découpage en Paris Centre et région parisienne,

Outre-Mer : Antilles-Guyane, Pacifique, Réunion.

La ventilation des effectifs par secteur géographique change peu par rapport à l'année dernière, chaque secteur progresse, mais le Nord et l'Ouest plus fortement avec 10% et l'Est moins avec 3%.

Comme il a été dit plus haut, les titulaires se répartissent dans 120 établissements répartis dans 47 agglomérations. Les 10 agglomérations ayant le plus de titulaires sont inchangées. Leurs effectifs n'ont augmentés que de 4%. Elles se répartissent maintenant 65,5% des titulaires (contre 67% l'année dernière). D'autre part, 8 agglomérations (contre 11 en 1995) ont moins de 10 titulaires, et ne se répartissent plus que 2% de l'ensemble (4% en 95): il y aurait diminution de l'isolement. Par ailleurs, 5 agglomérations supplémentaires franchissent le seuil des 15 titulaires; ces 32 agglomérations se répartissent 94% des titulaires (91% en 95). Notons que 58 établissements ont moins de 10 titulaires, et se partagent 10,5% des effectifs.

Les enseignants affectés à un département IUT se répartissent dans 53 établissements, mais 24 de ces IUT n'ont pas de professeurs de la section. Dans ce cas, l'ensemble des activités d'enseignement d'informatique repose sur des maîtres de conférences dont 40% sont en seconde classe, donc recrutés récemment.

La Figure 3 est une approche graphique de la ventilation géographique des enseignants chercheurs de la section. La surface des cercles est proportionnelle à l'effectif de l'agglomération qui est rappelé à côté. Enfin, chaque agglomération ayant un effectif inférieur à 40 est reliée à l'agglomération "la plus proche" dont l'effectif est supérieur à 40. Le critère de "proximité" est le temps de voyage par la route[2], tel qu'il est donné dans les cartes routières spécialisées. Par exemple, Dunkerque a 10 enseignants chercheurs de la 27ème section, et est situé à 1 heure par la route de Lille. Il est évident que certains enseignants chercheurs de la région parisienne sont plus isolés que les Dunkerquois, quant à ce critère.

[1] Ceci résulte de la création des universités de Troyes et de Bordeaux 4.

[2] Ne sont pas mentionnées les agglomérations qui ne peuvent être atteinte par la route depuis le territoire métropolitain.

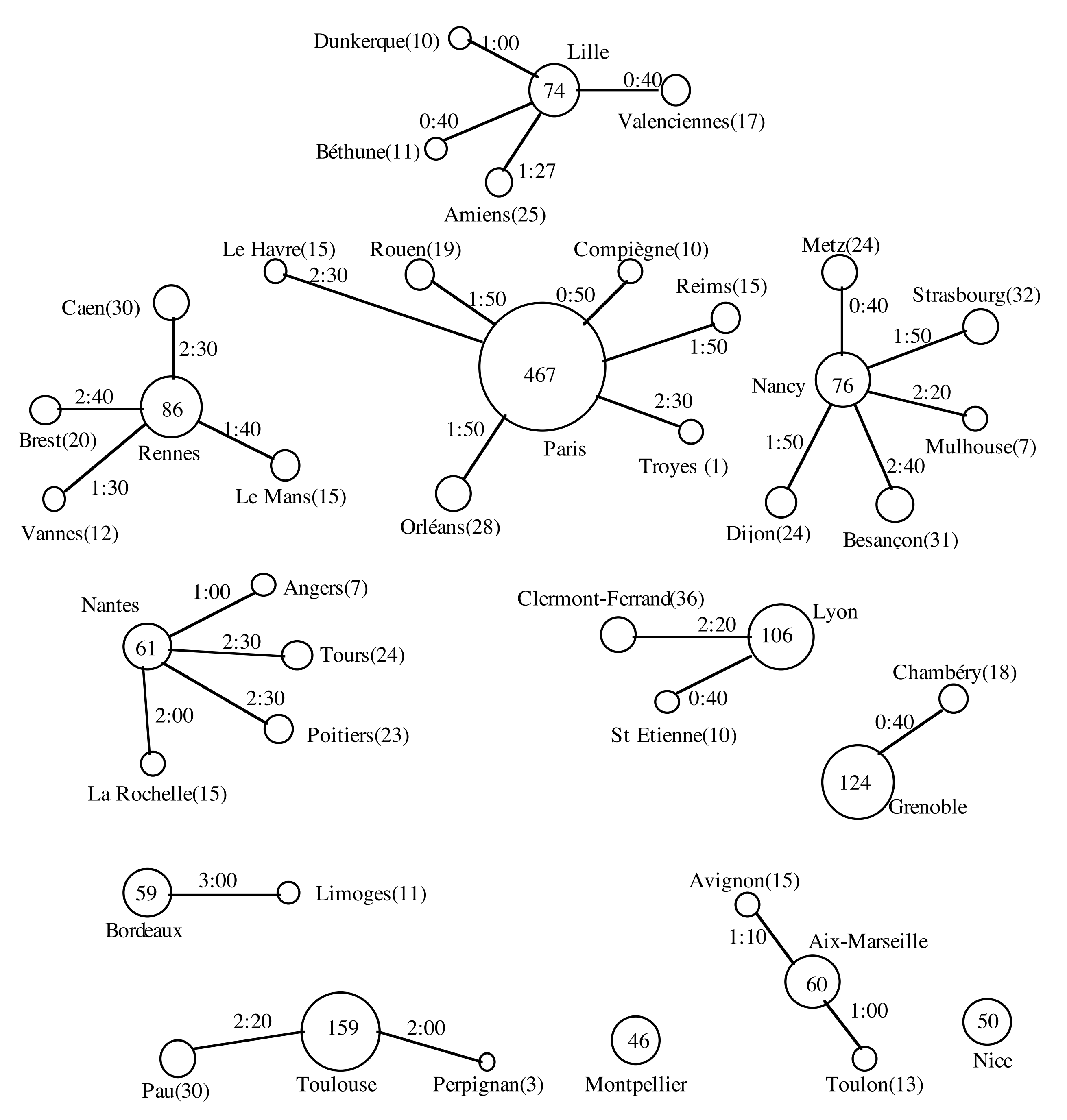


Figure 3. Ventilation géographique par agglomération.

Sur la faiblesse du taux PR/total

Comme je le disais plus haut, le taux PR/total s'est encore dégradé cette année, puisqu'il est descendu à 28,1% dans notre section. Il est évident que le retard de la discipline informatique est très important. Il est sans doute la conséquence d'une croissance rapide, mais il peut aussi conduire à une certaine asphyxie par les conséquences:

- déficit en encadrement de thèse,
- charges diverses sur les jeunes recrutés, au détriment de la poursuite de leurs recherches,
- déficit en docteurs habilités, et donc à terme en candidats professeurs,
- déficit en lobbyistes,
- déficit en défenseur de la discipline, etc.

L'accroissement du nombre de professeurs est une nécessité et une urgence. Corrélativement, il faut pousser les jeunes maîtres de conférences et chargés de recherche à passer une habilitation. N'oublions pas que près de 22% des professeurs actuels auront 60 ans ou plus dans 5 ans? et 53%

auront atteint cet âge d'ici 10 ans. Cet accroissement peut se faire de trois façons, plus ou moins sous la responsabilités des membres de la section :

- par des créations de postes nouveaux par le ministère,
- par redéploiement interne aux établissements,
- par transformation de postes de maîtres de conférences vacants.

Pour atteindre la proportion de 38% à effectif constant (moyenne nationale du secteur Sciences), il faudrait transformer 193 postes de maître de conférences en professeur. En résorbant le déficit par des créations, il en faudrait 310. Il est évident que ce n'est pas raisonnable, car nous ne saurions les pourvoir, le vivier théorique étant sans doute inférieur à 170 pour le concours 1997. Cette situation se dégrade relativement vite: la figure 4 donne l'évolution des besoins pour atteindre 33,3% (1 professeur pour 2 maîtres de conférences), soit par transformation, soit par des créations. Vu le nombre de postes mis au concours dans les années récentes, le rapport 1 PR pour 2 MCF pourrait sans doute être atteint en dix ans, avec une publication annuelle de 40% postes de PR (en 97, il y a eu moins de 30% postes de PR).

	93	94	95	96
transformations	38	65	80	96
créations	57	99	120	145

Figure 4. Évolution des déficits en professeurs.

Le problème n'est pas le même dans tous les établissements, ou agglomérations. Dans son ensemble, l'Ile de France n'est pas la plus à peindre (32%), mais certains établissements parisiens sont nettement en dessous. En province, sur 39 agglomérations ayant plus de 10 titulaires, 32 sont en dessous du seuil, et il leur faudrait 102 transformations ou 154 créations pour atteindre la rapport 1 PR pour 2 MCF. Les secteurs Nord et Ouest sont ceux qui présentent un retard par rapport à la moyenne de la section déjà faible.

Il est clair que la section doit faire un effort particulier pour renforcer le potentiel de rang A dans les IUT, non seulement en obtenant des postes, mais aussi en s'efforçant de les pourvoir. Ainsi, en ne prenant en compte que les enseignants en IUT, pratiquement tous les établissements ont un taux inférieur à 33%. Pour porter le taux à 33%, il faudrait 56 transformations ou 84 créations. Il est probable qu'une partie d'entre eux sont déjà comptés dans ceux du paragraphe précédent.

Évidemment, il ne suffit pas d'avoir des postes de professeur mis au concours, il faut aussi les pourvoir. A ce sujet, on peut noter que, après le concours 95, il restait sans doute 130 qualifiés non recrutés comme professeur. Sans doute une part importante d'entre eux avaient demandé leur qualification sans être vraiment candidat au recrutement.

Cependant, il est surprenant de savoir que, parmi les 38 postes au concours de 96, 4 ont été pourvus par mutation ou détachement et 24 par recrutement; 10 postes n'ont pas été pourvus (voir le bulletin 37). Il est vrai que la délocalisation de certains postes n'apparaît pas dans les chiffres indiqués ici.

Compte-rendu des sessions de 1997 de la section 27 du Conseil National des Universités

par Michel Lamure

La section 27 du CNU s'est réunie à deux reprises, en mai puis en juin, pour examiner successivement les dossiers de qualification et les dossiers de promotions. Les résultats “ publiables ” (ne pas oublier les différentes voies pour les promotions) de ces deux sessions sont sur le serveur WEB de la section.

Session de qualification

On rappelle que, depuis l'année dernière, la procédure de recrutement consiste à qualifier pour l'année en cours les candidats qui ont été sélectionnés par les commissions de spécialistes locales, sans connaître les endroits où ces candidats ont été retenus. En règle générale, ce principe a été respecté. De plus, la qualification des professeurs est en deux étapes: sélection en vue de l'audition et qualification après audition. Cette année, la section a décidé, a priori, d'auditionner tous les candidats.

Les résultats bruts

Le résultat global de la session est le suivant :

	Candidats	Non qualifiés	Qualifiés
Maîtres de conférences	282	33	249
Professeurs	64	14	50

Par comparaison, le tableau correspondant de la session 1996 était le suivant :

	Candidats	Non qualifiés	Qualifiés
Maîtres de conférences	262	26	236
Professeurs	56	17	39

On note donc une progression de 7.6% du nombre de candidats à la qualification " Maîtres de conférences " ainsi qu'une progression de 14.3% du nombre de candidats à la qualification " Professeurs ". Cette année 11.7% des candidats " Maîtres de conférences " n'ont pas été qualifiés contre 9.9% l'année dernière (parmi les non qualifiés, 3 n'ont pas envoyé de dossier). Pour ce qui concerne les candidats " Professeurs " 21.9% n'ont pas été qualifiés contre 30.4% l'année dernière (parmi les non qualifiés 2 ne se sont pas présentés à l'audition). On remarque donc une quasi stabilité dans les résultats au niveau des Maîtres de conférences et une nette progression favorable des résultats au niveau Professeurs. Par ailleurs, parmi les candidats Maîtres de conférences, 48 avaient été déjà qualifiés l'année dernière[3]. A une exception prés, ces 48 candidats ont été requalifiés. Pour les candidats Professeurs, 8 avaient été qualifiés l'année dernière, tous ont été requalifiés cette année.

Remarques sur la session de qualification

Comme l'année dernière, les candidats non qualifiés ont reçu, du président de la section, une " petite phrase " expliquant la raison de ce refus. La section a regretté que le ministère n'ait pas modifié la règle en vigueur pour les postes publiés sur deux sections. En effet, elle ne connaît pas les lieux où les candidats ont été retenus (ce qui est jugé positif) cependant, les candidats d'un profil relevant d'une autre section (61ème section par exemple) risquent fort de se voir refuser la qualification par la section 27 (d'ailleurs non qualifiée pour les juger). Nous réitérons donc la demande que les dossiers de ces candidats soient examinés par les deux sections concernées.

Un premier point important est constitué par le CV envoyé au président, qui sert à l'affectation des rapporteurs. Dans le but d'obtenir la meilleure affectation possible, il convient que ce CV donne les informations essentielles relatives à son origine, sa spécialité, etc. Un document est accessible sur le serveur WEB qui propose un CV type.

En outre, les membres de la section voudraient à nouveau mettre l'accent sur le caractère informatif que doit avoir le dossier proposé aux rapporteurs. Il est important que les informations mises au dossier soient tout à fait précises et fassent clairement et objectivement ressortir toutes les facettes du candidat. La note aux candidats, au fil de ses évolutions successives, permet d'obtenir toute l'aide nécessaire à la mise au point du dossier aux rapporteurs. Elle reste valable même en cas de changement de procédure.

La section a décidé de se réunir pour une session spéciale de travail autour des quatre points suivants:
- contour disciplinaire, comportement vis à vis des domaines à la frange d'autres sections,
- exigences pour la qualification, (enseignement, publications, valorisation de logiciels, etc.)
- travail de la section et de son organisation,
- mobilité des candidats.

Session de promotion

La deuxième session a eu à traiter toutes les questions autres que les qualifications, à savoir :

---

[3] Le bilan par rapport aux qualifiés de 92 à 95 n'a pas été fait.

- les demandes de reclassement : le CNU doit statuer sur le niveau de compétence exercé par le candidat durant la période que celui-ci désire voir prise en compte. De ce point de vue, très souvent les dossiers soumis n'ont qu'un contenu strictement administratif. Cela ne facilite pas la tâche des rapporteurs. Il est donc très important que les nouveaux collègues soient informés par leur environnement local de la nécessité de constituer un véritable dossier scientifique.
- les attributions de semestres de congés sabbatiques : à l'inverse de l'année dernière, nous avons eu moins de demandes d'attributions de semestres de congés que de possibilités. Il n'y a donc eu aucune difficulté à satisfaire les demandes.
- les promotions.

En ce qui concerne les promotions, la section a décidé d'organiser un système d'évaluation des dossiers avec deux rapporteurs. Cela a impliqué une organisation interne relativement complexe, puisque toute la charge de la mise en place logistique des doubles rapports a incombé à la section. Ce système nous a semblé important à mettre en place pour assurer une pluralité minimum dans la lecture des dossiers. Pour cette première fois, tout n'a pas été parfait et le système est améliorable, il mérite d'être conservé.

Cette année encore, la section a noté les taux extrêmement bas proposés par le Ministère, et particulièrement l'aggravation dans le passage MCF 2ème classe vers MCF 1ère classe où le nombre de possibilités a chuté d'environ 25,5%. Les possibilités offertes en voie 2 (petits établissements et chefs d'établissements ayant renoncé à la voie spécifique) sont restées extrêmement faibles. Au niveau de la voie 3, la situation par rapport à l'année dernière est restée sensiblement la même. La section a également noté la situation, proche du scandale, en ce qui concerne le passage de la 2ème classe à la 1ère classe du corps des professeurs : 2 promus localement et 7 possibilités nationales. (voir plus loin les statistiques)

Face à la difficulté de choix qu'entraîne une telle situation de pénurie, nous avons cherché les meilleurs parmi les candidats satisfaisant les critères minima utilisés les années précédentes (cf. compte-rendu de la session de l'année dernière, bulletin SPECIF n° 36).

Conclusion des deux sessions

La section insiste sur le fait, que d'un point de vue pratique, le dossier transmis par les candidats doit être le plus informatif possible de manière à ce que les rapporteurs puissent cerner avec le plus de précision les activités du candidat selon les trois critères de jugement de la carrière d'un enseignant-chercheur : recherche, enseignement et participation aux charges collectives. Elle rappelle également qu'un bon dossier de candidature à un emploi de Maître de conférences est un dossier bien équilibré entre ces trois types d'activité. Pour les promotions, le dossier devrait faire apparaître, le plus clairement possible, les diverses charges assumées ainsi que les travaux effectués depuis la date de la dernière promotion obtenue.

D'un point de vue global, les points mis en avant dans le compte-rendu de la session de l'année précédente (cf. bulletin SPECIF n° 36) restent d'actualité. En particulier, pour les publications, la section insiste sur le fait que la quantité ne fait pas tout. Elle considère qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème de comptabilité sur le nombre de publications , le nombre de coauteurs, la qualité de celle-ci doivent être pris en compte. De plus, la section regrette que parfois la liste des publications soit présentée de manière ambiguë, que ce soit en ce qui concerne les coauteurs ou la nature de ces publications. Les candidats peuvent se référer au document d'aide à la présentation du dossier qui apporte des informations précieuses à ce sujet.

Les tableaux ci-après mettent en évidence que la voie dans laquelle un collègue demande une promotion revêt de l'importance quant au résultat final, ne serait ce que par le simple phénomène des pressions démographiques différentes. Il faut donc bien que nos collègues mesurent toutes les conséquences que peut avoir pour leur fonctionnement futur et leur carrière le choix d'une prime pédagogique ou d'une prime administrative.

Enfin, nous suggérons aux candidats pour les années futures de consulter les différents serveurs où la section met les informations qui peut les aider à construire leur dossier:

`http://www.univ_lyon1.fr/URA_MASS/cnu27`

`ftp://ftp.cnam.fr/pub/CNU`

Statistiques sur les promotions

par Christian Carrez

Principes du calcul du nombre de promotions

Rappelons tout d'abord qu'il y a trois voies possibles pour l'attribution des promotions, à l'exception de celles concernant la classe exceptionnelle des professeurs :

- Voie 1, ou voie normale. Environ la moitié des promotions de cette voie sont attribuées par les instances locales, et la moitié par les instances nationales. Ceci implique que les dossiers sont d'abord étudiés localement, la section du CNU ne recevant que les dossiers des candidats qui n'ont pas été promus localement.
- Voie 2, ou voie des établissements à petits effectifs. La totalité des promotions sont attribuées par la section du CNU.
- Voie 3, ou avancement spécifique. Les candidatures d'un même groupe sont classées par les établissements, puis étudiées dans le groupe du CNU, c'est-à-dire pour nous, par les bureaux des sections 25, 26 et 27. Le CNU est obligé de conserver le classement des établissements. Cela veut dire qu'un candidat classé second ne peut être promu que si le candidat classé premier est lui-même retenu.

Les promotions concernant la classe exceptionnelle des professeurs sont maintenant entièrement attribuées par la section.

Le ministère détermine les effectifs potentiels de chaque classe et chaque corps, toutes disciplines confondues, en fonction des contraintes budgétaires (loi de finance). Il en déduit le nombre de promotions possibles d'une classe à l'autre, en tenant compte des départs à la retraite. Ces possibilités de promotions sont ensuite réparties dans chaque voie proportionnellement aux promouvables. Le tableau ci-dessous donne la proportion globale du nombre de promotions offertes par rapport au nombre de promouvables.

Grade d'accès	1992	1993	1994	1995	1996	1997
MCF 1ère classe	41,1%	39,9%	37,9%	38%	33%	24,0%
MCF Hors classe	8,3%	2,8%	3,9%	4,5%	3,4%	3,3%
PR 1ère classe	13,6%	13,8%	7,9%	7,3%	5,6%	5,6%
PR CE 1er échelon	5,3%	4,7%	2,7%	3,7%	~2,6%	~2,5%
PR CE 2ème échelon	26,7%	24,3%	21,7%	17,5%	~11,8%	~16,7%

Il ressort immédiatement du tableau la forte chute du nombre de promotions offertes en 1ère classe de MCF, et le maintien des autres après la chute des années précédentes. Dans le cas des promotions de professeurs à la classe exceptionnelle, le taux est celui calculé à partir des promotions effectivement obtenues par la section (5 pour 200 promouvables vers le 1er échelon et 3 pour 18 promouvables vers le 2ème échelon).

Calcul effectif du nombre de promotions

Pour la voie 1, un peu moins de 50% des promotions sont réparties entre les établissements, proportionnellement à leurs promouvables. Cette année, le ministère n'a pas attendu la fin de la phase locale pour déterminer le nombre de promotions pouvant être attribuées par le CNU et les ventiler entre les sections proportionnellement aux promouvables. Il n'y a donc pas eu de correction après la phase locale. Le taux cnu indiqué dans le tableau ci-dessous est le nombre de promotions pour 100 promouvables. Le taux réel est celui qui résulte de l'ensemble des promotions obtenues par la section. Le tableau permet de constater que la section a, cette année encore, été assez défavorisée par les promotions locales de professeur 1ère classe.

Grade d'accès	promouv.	locales	reste	taux cnu	cnu	taux réel
MCF 1ère classe	291	35	256	12,0	35	24,0%
MCF Hors classe	178	4	174	1,7	3	3,9%

PR 1ère classe	253	2	251	2,8	7	3,6%

Pour la voie 2, les effectifs étant très faibles, le ministère a suggéré une négociation avec les autres sections du groupe. Cette négociation a été menée à propos des deux voies 2 et 3. Le résultat est donné dans la dernière colonne.

Grade d'accès	promouvables	droits	attributions
MCF 1ère classe	14	3,11	3
MCF Hors classe	4	0,13	0
PR 1ère classe	11	0,61	0

Pour la voie 3, le ministère a défini le nombre de promotions possibles pour l'ensemble du groupe. La négociation a donc porté sur la répartition entre les sections, en utilisant le critère du nombre de promouvables dans chaque section.

Grade d'accès	promouvables		possibles	section 27	
	groupe	section 27		droits	attribuées
MCF 1ère classe	51	30	12	7,06	7
MCF Hors classe	163	72	6	2,65	3
PR 1ère classe	30	15	2	1,00	1

Analyse statistique des résultats des promotions

Il est possible de faire un bilan des résultats de la campagne de promotions. Plusieurs tableaux vont ainsi être présentés ici, qui tentent de donner un aperçu de l'âge et de l'ancienneté des promouvables candidats ou non, promus ou non. Comme les années précédentes, nous utiliserons l'ancienneté officielle, qui représente officiellement la durée de présence dans le grade au 1 janvier 1997, ainsi que l'ancienneté théorique à cette même date et qui serait celle de l'enseignant chercheur dans son grade s'il était entré au premier échelon avec une ancienneté nulle. Cette mesure s'obtient en cumulant les durées d'ancienneté requises par les statuts dans les échelons inférieurs et l'ancienneté effective dans l'échelon actuel.

Les effectifs de la voie 2 étant assez faibles, ils ont été regroupés avec la voie 1.

Le passage en PRCE2 porte sur des effectifs trop faibles pour que les statistiques soient significatives (18 promouvables). De plus, la section privilégie dans ce cas l’ancienneté dans l’échelon.

Passage MCF2 vers MCF1

La différence entre l'ancienneté théorique et l'ancienneté officielle est due, d'une part à la non prise en compte du stage dans l'ancienneté officielle, d'autre part à l'activité du candidat avant sa nomination dans le corps, comme assistant, ATER, moniteur, etc...

On retrouve des caractéristiques à peu près identiques à celles de 96. Les non candidats dans la voie 1 semblent constituer un milieu plus hétérogène que les candidats. Dans l’ensemble, les promus constituent un milieu assez homogène dans leur groupe du point de vue ancienneté, les promus locaux étant légèrement plus âgés avec une ancienneté théorique légèrement plus grande que les promus cnu. Cela peut vouloir dire que certains d'entre eux sont depuis plus longtemps dans le système, et que leur établissement en a tenu compte. Les candidats de la voie 3 sont plus âgés et ont une ancienneté un peu plus grande.

voie	MCF2 -> MCF1	effectif groupe	âge moyen	ancienneté moyenne	
				théorique	officielle
1	non candidats	74	38±8	7±5	3±3
	candidats	231	35±5	6±2	2±1
	promus locaux	35	38±5	6±2	3±2
	promus CNU	38	34±3	5±1	3±1
3	non candidats	6	39±5	8±2	5±2
	candidats	23	38±4	7±2	3±1
	promus	7	40±6	7±2	3±1
toutes	promus CNU	45	35±4	6±1	3±1

Passage MCF1 vers MCF hors classe

La différence entre l'ancienneté théorique et l'ancienneté officielle est due, d'une part au fait que le corps ayant 12 ans d'existence, l'ancienneté officielle ne peut être supérieure, même si les maîtres de conférences sont d'anciens maîtres assistants, d'autre part à leur situation avant leur passage en première classe. La proportion de non candidats en voie 1 augmente: 63% contre 55% l'année dernière; chacun a conscience que la compétition est ici très dure. Il n'y a pas de différence significative entre les promus, car le faible taux de promotions implique qu'elles soient accordées à ceux qui sont dans le système depuis un temps certain.

voie	MCF1 -> MCFHC	effectif groupe	âge moyen	ancienneté moyenne	
				théorique	officielle
1	non candidats	115	50±5	13±4	10±2
	candidats	67	52±5	15±5	10±2
3	non candidats	35	52±5	14±4	11±1
	candidats	37	51±4	16±4	11±2
toutes	promus locaux ou CNU	10	52±3	17±5	12±1

Passage PR2 vers PR1

La différence entre l'ancienneté théorique et l'ancienneté officielle est due essentiellement à l'activité du candidat, souvent comme maître de conférences, avant sa nomination dans le corps.

L'essentiel des professeurs est en voie 1. Les faiblesse des effectifs des candidats des voies 2 et 3 ne justifie pas de distinguer entre les voies et le type de promotion. On constate que les promus ont une ancienneté officielle plus grande.

PR2 -> PR1	effectif groupe	âge moyen	ancienneté moyenne	
			théorique	officielle
non candidats ttes voies	136	46±8	7±6	6±6
candidats ttes voies	143	47±6	8±4	5±3
promus locaux ou CNU	10	46±7	8±3	7±3

Passage PR1 vers PRCE1

La différence entre l'ancienneté théorique et l'ancienneté officielle est due essentiellement à l'activité du candidat dans la seconde classe.

PR1 -> PRCE1	effectif groupe	âge moyen	ancienneté moyenne	
			théorique	officielle
non candidats	132	51±5	9±3	5±3
candidats	68	53±5	11±4	8±3
promus	5	51±5	14±4	12±4

On constate que les non candidats sont, cette fois, proportionnellement plus nombreux et à peine plus jeunes que les candidats. Les promus ont une ancienneté plus grande. Par rapport à 1996, on constate une augmentation de 1 an de l'ancienneté, conséquence directe de la faiblesse du nombre de promotions, mais l'âge et l'ancienneté des promus est la même.

Semestres sabatiques

2 semestres à Nihal PEKERGIN, maître de conférences à l'université de Paris 1,

2 semestres à Mohamed NAIMI, professeur à l'Institut polytechnique Sévenans,

2 semestres à Gabrièle SAUCIER, professeur à l'INP de Grenoble.

Liste de qualification aux fonctions de maître de conférences en 27ème section, établie au 17 mai 1997

Cette liste est indicative. La liste officielle est celle qui résulte du procés verbal de la section et qui est communiqué au ministère.

Allemand Michel
Ambert Fabrice
Amghar Tassadit
Andres Eric
Anquetil Eric
Arditi Laurent
Arnould ép. Mazière-Tauran Agnès
Attali Dominique
Avrilionis Denis
Baâla Oumaya
Babau Jean-philippe
Barme Laurent
Baron Claude
Barras Claude
Bassino Frédérique
Bawa Rajesh
Beauchene Daniel
Becher Gérard
Ben Akli ép. Bellalem Nadia
Benadjaoud Ghazi
Bercu Sophie
Bergougnoux Patrick
Bertolino Pascal
Bertrand Frédéric
Biermann Isabelle
Bisgambiglia Paul
Blasi Philippe
Botta ép. Genoulaz Valérie
Bouali Fatma
Boufkhad Yacine
Bouganim Luc
Bouleksibat ép. Alloui Ilham
Boulet Pierre
Bounaas Fethi
Bournaud ép. Zucker Isabelle
Bouzy Bruno
Boyer Edmond
Braffort Anne
Bruel Jean-Michel
Brun Luc
Bucciarelli Antonio
Calbrix Hughes
Capelle Christian
Capponi Cécile
Cazenave Tristan
Chaignaud Nathalie
Chetali Boutheïna
Chevrier Christophe
Chmeiss Assef
Cloppet ép. Oliva Florence
Condom Jean-Marie
Cornilleau Thierry
Coupaye Thierry
Cozot Rémi
Daumas Marc
De Almeida Antonio
Debled ép. Rennesson Isabelle
Dedieu Eric
Delamarre Dominique
Delfosse José
Delhom Marielle
Derdouri Brahim
Douence Rémi
Dubois Gilles
Dubourg Xavier
Dupin de Saint Cyr ép. Ban Florence
Dupont Pierre
Durand-Lose Jérôme
Dutour Isabelle
Edjlali Guy
EL Mabrouk ép. Nohair Nadia
El Maftouhi Abdellhakim
Encrenaz ép. Tiphene Emmanuelle
Escazut Catherine
Fabre ép. Rouseau Cécile
Farenc Christelle
Favre Jean-Marie
Février Arnaud
Fioro Christophe
Fladenmüller Anne
Fleurquin Régis
Fleury Eric
Freitas Antonio
Froidure Véronique

Fromentin Eddy
Gabillon Alban
Gaffé Daniel
Garcia Bruno-Laurent
Garcia ép. Salicetti Sonia
Ghodous ép. Shariat Parisa
Giannakos Aristotelis
Godereaux Christophe
Gonzales Christophe
Gryl Agnès
Guessoum Zahia
Guillet Fabrice
Guinand Frédéric
Habibi Arash
Hadjiat Malika
Halfed Ferrari Alves Mirian
Henry Jean-Luc
Hifi Mhand
Holzbacher ép. Jensen Anne-Alexandra
Holzschuch Nicolas
Hubert Gilles
Idasiak vincent
Incitti Roberto
Jacob Bruno
Jambon Francis
Jézéquel Fabienne
Joly Philippe
Jorda Jacques
Julia Sandrine
Kant Jean-Daniel
Kermarrec Anne-Marie
Khoul Leïla
Lacoste Thierry
Laforest Christian
Laforest Frédérique
Lafourcade Mathieu
Lagasque ép. Schiex Marie-Christine
Lahlou Youssef
Laiymani David
Langlais Philippe
Lapujade Anne
Lavatelli ép. Fullana Carolina
Lazard Sylvain
Lazarus Francis
Le Rest Erwan
Le Strugeon ép.Grislin Emmanuelle
Le Van Gong Hubert
Leclère Michel
Lefevre Laurent
Legros Emmanuel
Lietard Ludovic
Limet Sébastien
Logé Christophe
Mahéo Yves
Marchand Eric
Marcheix David
Marcus ép. Da Silva-Ferrei Karina
Maret Pierre
Marmorstein ép. Wynter Laura
Martin Lionel
Mascarilla Laurent
Mazigh Belhassen
Mela Augusta
Mengelle Thierry
Ménier Gildas
Ménissier ép. Morain Valérie
Merle Philippe
Meseure Philippe
Michel François
Michel Olivier
Mikou Noufissa
Mirbel Isabelle
Moinard Claudine
Molli Pascal
Monteiro-Palagi Patricia
Moreaux Patrice
Morvan Franck
Moudenc Thierry
Moukrim Aziz
Moulinier Isabelle
Munteanu Paul
Nagih Anass
Namyst Raymond
Nana Tchamnda Laurent
Nicod Jean-Marc
Nicomette Vincent
Nigro Jean-Marc
Normand Nicolas
Ouzrout Yacine
Parent ép. Vigouroux Catherine
Parissis Ioannis
Paulin Mathias
Pellegrini François
Peninou André
Petit Jean-Marc
Pican Nicolas
Pierson Jean-Marc
Pointcheval David
Poirier Christelle
Poitrenaud Denis
Portafaix ép.Baudouin Valérie
Poulet François
Ravat Franck
Reffay Christophe
Ricquebourg Yann
Rifqi ép. Berger Maria
Rigotti Christophe
Ris Philippe
Rivière Stéphane
Robilliard Denis
Roca Vincent
Roegel Denis
Rosmorduc Serge
Roupin Frédéric
Roussel Olivier
Roux Michel
Rozé Laurence
Rusu Vlad
Sagot Marie-France
Saint Joan Denis

Sakdavong Jean-christophe
Sala Michel
Salinier Bruno
Saubion Frédéric
Schang Daniel
Schweyer Bettina
Sebban Marc
Seghouani Nacera
Selmaoui Nazha
Semet Frédéric
Serrano Manuel
Simon Gaële
Siohan Olivier
Soutou Christian
Stémart Isabelle
Strogova Polina
Subrenat Gilles
Taleb-Castel Hind
Tamine Karim
Tessier Alexandre
Theiller ép. Chrisment Isabelle
Thollot Joëlle
Thomas Jérôme
Thuaire Alain
Tillich Jean-Pierre
Torres Lucile
Tort ép. Sarrailh Françoise
Utard Gilles
Vajnovski Vincent
Valarcher Pierre
Vautrot Philippe
Vega Saenz Luis
Verdier Céline
Vernier Isabelle
Véron Pascal
Vialard ép.Moreau Anne
Vidal Thierry
Viennot Laurent
Vigneron Laurent
Vodislav Christian - Dan
Weill Jean-Christophe
Weis Frédéric
Yvinec Yann
Zidoum Hamza

Liste de qualification aux fonctions de professeur en 27ème section, établie au 17 mai 1997

Cette liste est indicative. La liste officielle est celle qui résulte du procés verbal de la section et qui est communiqué au ministère.

Andonov Roumen
Bahsoun Jean-Paul
Bauderon Jean-Michel
Benhamou Frédéric
Benzaken Véronique
Bergougnoux Patrick
Boudjlida Nacer
Boursier Patrice
Bulot Rémy
Cani ép.Gascuel Marie-Paule
Canu Stéphane
Cardon Alain
Cayrol / Testemale Claudette
Chen Ken
Chesneaux Jean-Marie
Chu Chengbin
Costa Marie-Christine
De La Higuera Colin
Dikovsky Alexandre
Folliot Bertil
Gaïti Dominique
Gengler Marc
Giakoumakis Vassilis
Golbreich ép. Pierre Christine
Hameurlain Abdelkader
Jégou Philippe
Keller Jean-Pierre
Kratsch Dieter
Lugiez Denis
Malenfant Jacques
Mari Jean-François
Mathieu Philippe
Mathieu ép. Kenyon Claire
Michelon Philippe
Mikou Noufissa
Mohring ép. Paulin Christine
Munier Alix
Paillet Jean-Luc
Pocchiola Michel
Richard Gilles
Robach Suzanne
Rousseaux Francis
Roux Olivier
Sakho Ibrahima
Schaff André
Scherson Isaac
Silberztein Max
Valibouze Annick
Vrain ép Colas Christel
Zissimopoulos Vassilis

Liste des promotions de la section 27

Promotions voie 1, phase locale

Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences

ANDONOFF ERIC	Toulouse 1
ANDRIANARIVELO RAKOT NIRINA	Orleans
APONTE GARCIA MARIA VIRGINIA	Paris cnam
BAZARGAN SABET PIROUZ	Paris 6
BELKHATIR NOUREDDINE	Grenoble 2 (iut)
BENALI ép BAHSOUN OUAHIBA	Toulouse 3
BENHARKAT AICHA NABILA	Lyon insa
BENMAKROUHA FARIDA	Rennes insa
BONNEVILLE JACQUES	Lyon 1
BOUFFLET JEAN-PAUL	Compiegne
BOUZIDI LAID	Lyon 3
COLLIN SUZANNE	Nancy 1
COSTE ALAIN	Toulouse 3
CREMILLEUX BRUNO	Caen
DAVID PIERRE	Versailles
DELORD XAVIER	Grenoble inp
DIPANDA ALBERT	Bourgogne
EL KHADIRI MOHAMED	Nantes (iut)
GHERBI RACHID	Paris 11
LI CHU MIN	Picardie
MADDI ASMAR	Rennes 1
MANGEOL BERNARD	Nancy 2 (iut)
MARTY JEAN CHARLES	Savoie
MBOUP MAMADOU	Paris 5
MEHAT JEAN	Paris 8
MESNARD FREDERIC	Reunion
MOUSSEAU VINCENT	Paris 9
NGUYEN CHRISTIAN	Toulon
PHAN LUONG VIET	Aix Marseille 1
SAHNOUNE MYRIAM	Metz
SANLAVILLE ERIC	Clermont 2
SPRIET THIERRY	Avignon
TAGHELIT MOHAMED	Tours
TALANTIKITE ép HABBAS ZINEB	Metz (iut)
ZIPSTEIN MARC	Marne la Vallée

Promotions à la hors classe des maîtres de conférences

BENOIS MICHELLE	Grenoble 1
HERTSCHUH NORBERT	Nancy 2 (iut)
PASERO ROBERT	Aix Marseille 2
ROLLAND ROBERT	Aix Marseille 2

Promotions à la 1ère classe des professeurs

ERNST CHRISTIAN	Toulouse 1
GEIB JEAN MARC	Lille 1

Promotions voie 1, phase nationale

Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences

Au 1 Janvier 1997

AMET HENRI	Nancy inp
BOUSSAID OMAR	Lyon 2
MAURAS CHRISTOPHE	Nantes
MAZEL CLAUDE	Clermont 2
NIAR SMAIL	Valenciennes

Au 1 Septembre 1997

BAMPIS EURIPIDIS	Evry
BASTIDE REMI	Toulouse 1
CASSEZ FRANCK	Brest
CHEVALLET JEANPIERRE	Grenoble 2 (iut)
COLLAVIZZA HELENE	Nice
DI COSMO ROBERTO	Paris ens
ELKOUBY ép BENZAKKI JUDITH	Evry
GUEORGUIEVA STEFKA	Bordeaux 1
GUERIN JEAN-LUC	Picardie
HACID MOHAND	Lyon 1 (iut)
HUCHARD MARIANNE	Montpel. 2
KARPF SYLVAIN	Lille 1
LEFER WILFRID	Littoral
MOURLIN FABRICE	Paris 11
MUNIER ALIX	Paris 6
NOCERA PASCAL	Avignon
OCCELLO MICHEL	Grenoble 2 (iut)
PAILLOU PHILIPPE	Bordeaux 3
PASCUAL ELSA	Toulouse 3
PETRUCCI ép DAUCHY LAURE	Paris cnam
PICOULEAU CHRISTOPHE	Paris cnam
REITZ PHILIPPE	Montpel. 2 (iut)
SCHLICK CHRISTOPHE	Bordeaux 2
SERVIGNE SYLVIE	Lyon insa
SYSKA MICHEL	Nice (iut)
TAJINE MOHAMED	Strasbourg 1
TEMAM OLIVIER	Versailles
UBEDA STEPHANE	St Etienne
VIOLARD ERIC	Strasbourg 1
ZAHZAH EL HADI	La Rochelle

Promotions à la hors classe des maîtres de conférences

Au 1 Septembre 1997

CAZES ALAIN	Paris cnam
CORDELLIER ép LEGUY JEANNINE	Lille 1
SOUBRIER JEAN PAUL	Toulouse inp

Promotions à la 1ère classe des professeurs

Au 1 Janvier 1997

MIRANDA SERGE	Nice

Au 1 Septembre 1997

BEAUDOIN LAFON MICHEL	Paris 11
EMPTOZ HUBERT	Lyon insa
GRANDJEAN ETIENNE	Caen
SORIA ép COUSINEAU MICHELE	Paris 6
TRYSTRAM DENIS	Grenoble inp
ZURFLUH GILLES	Toulouse 1

Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des professeurs

Au 1 Janvier 1997

CARREZ CHRISTIAN	Paris cnam

Au 1 Septembre 1997

ARQUES DIDIER	Marne la Vallée
DERNIAME JEAN CLAUDE	Nancy inp
GARDARIN GEORGES	Versailles
STERN JACQUES	Paris 7

Promotions au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des professeurs

Au 1 Septembre 1997

CHEIN MICHEL	Montpel. 2
COURCELLE BRUNO	Bordeaux 1
LAZARD DANIEL	Paris 6

Promotions voie 2, phase nationale

Note: Il s'agit ici des propositions de la section, non encore officielles, sous réserve d'approbation par le ministère.

Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences

AIT AMEUR YAMINE	Poitiers ensma
BAPTISTE NADINE	Toulouse iufm
MOSBAH MOHAMED HEDI	Bordeaux ensi

Promotions voie 3, phase nationale

Promotions à la 1ère classe des maitres de conférences

Au 1 Janvier 1997

LAVAURE ANDRE	Clermont 2

Au 1 Septembre 1997

BOULANGER NADINE	Bourgogne
BORELLI EVELYNE	Nice (iut)
CHABARD MARIE_FRANCOISE	Clermont 1 (iut)

CHANUDET SYLVIE	Besancon
CHELGHOUM KAMEL	Metz
NEKI ABDELKADER	Brest (iut)

Promotions à la hors classe des maîtres de conférences

Au 1 Septembre 1997

ARGILAS FRANCOIS-CLAUDE	Toulouse 3 (iut)
STUTZMANN ROLAND	Strasbourg 3 (iut)
VAILLY ALAIN	Nantes

Promotions à la 1ère classe des professeurs

Au 1 Septembre 1997

FENEUILLE DANIEL	Aix Marseille 2 (iut)

A propos d'enseignement

- Serveur pédagogique en informatique
- Annonce des journées nationales Specif sur les DEUG
- Bulletin d'inscription aux journées sur les DEUG
- Vers une plate-forme pour l'informatique dans le Deug sciences et technologies
- Panorama des DESS en informatique

Projet de serveur pédagogique en Informatique

Jean-Marc Fédou

Beaucoup d'entre nous écrivent des polycopiés, des supports de cours, des feuilles de TD, de TP, des sujets d'examen, des projets, des corrections... qui sont souvent très bien faits, mais qui ne sont en général utilisés que localement. Le projet est donc de créer un site www permettant la soumission et la diffusion de documentation pédagogique en Informatique. Le projet est maintenant bien avancé puisqu'un site expérimental devrait fonctionner à la rentrée et le site devrait ouvrir officiellement début 1998.

Il ne s'agit pas de créer une revue électronique à vocation pédagogique. Specif ne fait qu'un relais entre les auteurs et les utilisateurs. Les documents eux-mêmes seront gérés et diffusés par leurs auteurs. Le serveur proposera une description des documents accessibles : thème, type de document (polycopié, transparents, TD, TP, projets ...), public visé, nombre d'heures prévu, plan détaillé, format du document (postscript, html, word, pdf, ...) ainsi que le lien par lequel le document lui-même est accessible (ftp ou www). On disposera également d'un moteur de recherche et de statistiques de consultations.

Il nous a toutefois paru indispensable d'effectuer une vérification des documents proposés. Pour cela nous constituons un « Groupe de Réflexions Pédagogiques » dont le rôle sera de vérifier, d'une part que le document est effectivement récupérable, imprimable et d'autre part qu'il ne contient pas de contrevérités flagrantes. Nous ferons en sorte que le Groupe de Réflexions Pédagogiques soit représentatif des diverses matières enseignées, des divers types et localisations d'établissements. Ecrivez moi (fedou@unice.fr) si vous êtes intéressés à participer à ce groupe.

Nous espérons que vous serez nombreux à nous proposer vos documents, même imparfaits. N'oubliez pas qu'il ne s'agit de diffuser que des documents de niveau polycopié, et donc susceptibles de ne pas être parfaits. Inutile donc de vous censurer.

Notre discipline est jeune, en perpétuelle évolution et nous avons tout à gagner à regrouper nos efforts et notre travail en matière de pédagogie.

Une description plus complète du projet est accessible sur le serveur de Specif :

`http://dept-info.labri.u-bordeaux.fr/Specif`

Journées Nationales Spécif

INFORMATIQUE DANS LE DEUG "SCIENCES ET TECHNOLOGIES"

Université Lyon1, 26-27-28 Novembre 1997

organisées avec le soutien de l'UFR d'Informatique et du Département de 1er cycle

Ces journées font suite à celles tenues à Bordeaux (1981), Besançon (1988), Nantes (1990), Lille (1990), Nice (1994). Comme les précédentes, elles visent à permettre un maximum d'échanges pédagogiques sur l'enseignement de l'informatique en Deug.

Plus particulièrement cette année et dans la perspective de la nouvelle réforme universitaire, un objectif est de favoriser l'émergence d'une position de fond sur la place de l'informatique dans les différentes mentions du DEUG Sciences et Technologies. Une réponse commune à cette question, clairement affirmée des universitaires informaticiens, aurait pour avantage de faciliter le développement de l'informatique en Deug de manière harmonieuse au delà de la diversité des sites et de l'évolution des structures universitaires.

A cette fin, et à l'initiative de Spécif, un groupe de travail a préparé un texte de proposition d'une "plate-forme pour l'informatique dans le Deug Sciences et Technologie" que vous trouverez dans ce bulletin.

Les journées seront ainsi organisées, sous forme de débats et d'ateliers, selon deux axes:

- L'examen et l'amendement du texte préliminaire de plate-forme, en espérant aboutir sur une position reflétant le plus large consensus.
- Des échanges concrets permettant d'éclairer des questions générales comme par exemple :

  - Les contenus des enseignements : quels objectifs ?

  Faut-il élaborer un programme national normatif ? Comment élaborer les enseignements ? Quel contenu pour quelle mention ? Répartition entre "méthodes, pratique, fondements" ? Informatique "disciplinaire" versus "outil"...

  - La mise en oeuvre pédagogique : information, orientation des étudiants.

  Quels enseignants pour quels enseignements ? Quelles ressources pédagogiques ?

  - L'évaluation, la valorisation : des étudiants, des enseignements, des enseignants.

  - La communauté d'enseignants informaticiens : comment poursuivre la réflexion au delà des journées, comment favoriser l'innovation et les échanges pédagogiques, ...

A l'issue des journées, un document de synthèse sera réalisé et diffusé par Spécif à la communauté universitaire.

L'accueil aux journées commencera le 26 novembre à 10h et elles se termineront le 28 à 16h. Un planning détaillé sera publié dans le prochain bulletin de Spécif.

Les participants aux journées sont conviés à apporter toute forme de matériel pédagogique illustrant leurs expériences.

Journées Nationales Spécif

INFORMATIQUE DANS LE DEUG "SCIENCES ET TECHNOLOGIES"

26-27-28 Novembre 1997, Université Lyon1

Bulletin d'inscription à renvoyer (éventuellement avec un chèque) à :

Journées SPECIF-DEUG (Odile Millet-Botta)
bat 711, UCB Lyon 1
43, bld du 11 novembre 1918
69622- Villeurbanne Cedex
Tel 04 72 43 16 16, Fax 04 72 43 14 87
E-mail : specifdeug@univ-lyon1.fr
http://www.univ-lyon1.fr/

Les participants qui le souhaitent recevront des tickets de réduction pour les transports SNCF ou Air France.

Nom : ....

Prénom : ....

Adresse : ....

Tél : ....Fax : ....

E-mail : ....

L'inscription est gratuite et obligatoire.

Participation aux repas de midi (restaurant du personnel) :

☐ mercredi 26 novembre : 70 F

☐ jeudi 27 novembre : 70 F

☐ vendredi 28 novembre : 70 F

Total repas ci-joint par chèque à l'ordre de EUREST : ....

Hôtels à réserver directement en mentionnant "Journées SPECIF DEUG Informatique" :

près du campus (bus 59 et 70) :
Hotel Etap, 154 grande rue de St Clair, 69300 Caluire
Tel : 04-78-23-01-91, Fax : 04-78-23-02-68
chambre 170 F, petit déjeuner : 24 F, garage privé : 29 F la nuit

centre ville, près des restaurants "lyonnais" pour le soir! (bus 26 direct pour l'UCB Lyon1) :
Hôtel Bleu Marine, 4-6 rue Mortier , 69300 Lyon
Tel : 04-78-60-03-09, Fax : 04-78-60-01-95
chambre + petit déjeuner : 300 F, garage privé : 40F la nuit

Vers une plate-forme pour l'informatique dans le Deug sciences et technologies

Document de travail

Une position commune clairement affirmée des universitaires informaticiens aurait pour avantage de faciliter le développement de l'informatique en Deug de manière harmonieuse en delà de la diversité des sites et de l'évolution des structures universitaires.

Un groupe de travail, créé à l'initiative de Specif, a pour objectif de favoriser l'émergence d'une position de la communauté des universitaires informaticiens sur la place de leur discipline dans les Deug sciences et technologies.

A cette fin ce groupe de travail a produit le texte qui suit, qui est proposé à la communauté comme une base de travail. Il sera débattu et amendé lors de journées organisées par Specif en Novembre 1997 à Lyon I.

Issu de plusieurs réunions de travail (30 janvier 1997, 25, 26 mars 1997 et 29 mai 1997), ce texte a été préparé par :

Régine Raynaud (Toulouse 3), Jean-François Boulicaut (INSA Lyon), Daniel Herman (Rennes 1), Colin de la Higuera (Montpellier II), Odile Millet-Botta (Lyon 1), Jean-Marie Raviart (Valenciennes), Pierre-Claude Scholl (Grenoble 1).

Dans son état actuel il n'est que la synthèse des points de vue de ses auteurs et, par conséquent, il n'engage qu'eux-mêmes.

1. Objectifs des enseignements d'informatique en Deug

1.1. L'informatique discipline scientifique à part entière

La discipline informatique est une composante reconnue des universités. Et la communauté scientifique informatique entend assumer son rôle d'expert comme toute autre composante disciplinaire, au moment du choix d'orientations pour les formations.

Parmi les disciplines scientifiques, l'informatique reste dans une situation très particulière qui tient à divers éléments :

- L'informatique est traditionnellement perçue en premier lieu par ses aspects technologiques. Il convient de ne pas rester sur cette image par trop réductrice et de la compléter par ses aspects proprement scientifiques : l'informatique comporte des outils intellectuels bien répertoriés (information, modélisation, langages, analyse, etc.) donnant prise sur des phénomènes étudiés par les sciences plus traditionnelles.
- La culture informatique des divers partenaires du système éducatif est souvent celle d'un utilisateur autodidacte, ce qui ne facilite pas la communication avec les informaticiens. Plus particulièrement, les nouveaux bacheliers n'ont eu que des contacts parcellaires et hétérogènes avec la discipline.
- L'informatique est une discipline jeune. Son intégration dans un premier cycle d'enseignement général n'est pas établie : volumes horaires souvent faibles, place marginale dans le contrôle des connaissances, enjeux mal perçus par les non spécialistes, etc.
- L'informatique évolue rapidement et fortement. Le décalage entre les informaticiens et leurs partenaires en est amplifié. Et le maintien de programmes d'enseignement à un niveau adéquat est une tâche difficile, en particulier dans le contexte, peu souple, d'un enseignement de masse.

Nous ne traitons dans ce document que du Deug sciences et technologies, selon la terminologie de la réforme en cours. Il comporte les six mentions Mias, SM, STPI, STU, SV et Mass.

1.2. Une culture générale en informatique pour tous les étudiants des Deug sciences et technologies

Le Deug est un cycle d'études qui vise à donner des bases conceptuelles et méthodologiques en vue de poursuivre des études longues. Dans cette logique, il doit être clair que l'introduction de l'informatique dans les Deug sciences et technologies a pour but principal de donner une culture générale en informatique et, de ce fait, il s'agit avant tout de donner des bases méthodologiques.

L'objectif est bien de donner aux futurs cadres et enseignants de ce pays, la capacité d'intégrer des outils informatiques divers dans leur pratique professionnelle. Mais, compte tenu de l'horizon lointain (il ne s'agit pas d'un cycle final) il importe de comprendre qu'il s'agit des outils de demain (et d'après-demain...) et non de ceux d'hier.

Cette remarque de bon sens a une conséquence lorsqu'on prend en compte la traditionnelle séparation entre informatique « disciplinaire » et informatique « outil » : pour de futurs scientifiques ou technologues, l'initiation aux outils informatiques doit impérativement être conduite à la lumière des concepts de base de la discipline.

Par ailleurs il convient de noter que les enjeux économiques de l'introduction de l'informatique en premier cycle sont loin d'être mineurs. Notre pays cultive en effet, en matière d'informatique, un paradoxe original : un excellent niveau technologique au plan des capacités de production se double d'un retard certain au plan de l'utilisation (la sous utilisation des réseaux informatiques en est hélas une marque évidente, et coûteuse...). Le manque de culture informatique profonde des cadres scientifiques et techniques nous semblent être une des explications à ce paradoxe.

1.3. Poursuite d'études en informatique

En ce qui concerne la préparation en premier cycle des étudiants qui choisiraient de se spécialiser en informatique à partir du deuxième cycle, les informaticiens désirent pouvoir s'adresser aussi bien aux étudiants ayant choisi les mentions Mias, Mass, STPI ou SM. Un deuxième cycle en informatique est en effet susceptible d'accueillir:

- des étudiants formés dans un contexte à fort caractère théorique ou abstrait, pouvant par exemple s'appuyer sur une dominante en mathématiques ou sur les aspects théoriques de la physique ou de la mécanique ;
- des étudiants formés dans un contexte alliant la rigueur des mathématiques aux préoccupations des sciences humaines ;
- des étudiants formés dans un contexte technologique ;
- des étudiants formés dans un contexte plus orienté vers la modélisation, l'expérimentation, s'appuyant par exemple sur une dominante dans les disciplines relevant des sciences physiques.

Ceci est lié à la variété des champs couverts par la discipline informatique et à la diversité des métiers sur lesquels débouchent les formations que ce soit dans le monde industriel ou dans celui de la recherche et de l'enseignement.

Il doit être clair que la préparation à un second cycle en informatique suppose que la composante « disciplinaire » soit privilégiée dans les bases informatiques données en premier cycle.

1.4. Les objectifs de l'enseignement

L'enseignement de l'informatique pose de multiples défis, par la variété des approches qu'elle permet en matière d'objectifs, de contenus ou de mise en œuvre pédagogique. Peut-on dégager des objectifs pour la pédagogie d'une discipline fondamentale dans le cadre d'un enseignement de masse ? C'est une question difficile du fait de la jeunesse de l'informatique, de la variété des contextes universitaires, qu'il faut donc aborder progressivement au fur et à mesure des expériences.

Il faut ainsi essayer de dégager les principes de base permettant de situer les branches assez différentes que recouvre le terme informatique, en évitant de tomber dans certains écueils connus : un enseignement purement technique (apprentissage d'un langage) ; un enseignement purement théorique

(bases mathématiques de l'informatique) ; un enseignement discipline de service (manipulation de logiciels).

Au delà d'une présentation d'éléments techniques, un enseignement d'informatique doit être organisé autour des aspects méthodologiques inhérents aux problèmes de conception, d'expression et de validation, de façon à donner un socle de connaissances pertinent quelles que soient les poursuites d'études envisagées. Ce socle est clairement indispensable dans le cas des poursuites d'études en informatique ; il l'est tout autant pour une utilisation raisonnée des outils et méthodes de l'informatique dans les autres disciplines.

Un objectif global peut être de transmettre une attitude scientifique vis-à-vis des programmes, des algorithmes, des descriptions d'analyses et de problèmes, etc. objets susceptibles d'être manipulés par l'homme, plutôt qu'objets d'exécution par une machine. La motivation première des étudiants est le plus souvent liée à la machine. Il faut la réorienter vers l'activité humaine. Il faut leur faire comprendre le besoin d'une attitude rationnelle et méthodique. Il faut équilibrer leurs goûts et leurs énergies entre les problèmes de conception, la réutilisation adéquate de techniques répertoriées et la mise en œuvre concrète.

Un élément essentiel dans la structuration de l'apprentissage est une claire perception des divers niveaux de complexité qui caractérisent l'informatique : complexité factuelle, inhérente aux problèmes et aux limites des machines, complexité technique liée à la variété des outils et à leur sophistication, et complexité conceptuelle, imposée par la distance entre l'énoncé d'un problème et une solution informatique. Il faut repérer ces divers types de complexité et placer des lignes directrices simples permettant de leur faire face : classification des types de problèmes, organisation méthodique et hiérarchique des connaissances techniques, mise en évidence de méthodes d'analyse, approche pratique expérimentale.

Les multiples savoir-faire informatiques s'appuient sur la maîtrise des modes d'expression employés, aux divers niveaux d'abstraction considérés, et sur des attitudes rigoureuses et précises, même si elles ne sont pas formelles. On trouve là une difficulté majeure rencontrée par les étudiants qui ont une tendance naturelle à ne s'intéresser au problème d'expression qu'au moment de rédiger un programme dans un langage de programmation particulier (voire devant la machine!). Un enseignement d'informatique doit ainsi mettre un accent important sur la notion même de langage, en insistant sur les aspects pragmatiques, au plan conceptuel pour l'expression de la pensée, et au plan technique pour la mise en œuvre d'une solution.

1.5. Elaboration des contenus ; quelques réflexions

L'arrêté créant le Deug sciences et technologies donne, comme pour tout autre diplôme national, des indications très générales sur les contenus. À titre d'exemple, pour ce qui concerne les mentions Mias et Mass, l'arrêté précise que les enseignements fondamentaux doivent porter, entre autres, sur *l'informatique : mathématiques pour l'informatique, algorithmique et méthodes de programmation, architecture des ordinateurs, systèmes d'exploitation et réseaux* (sic). De tels cadrages laissent une grande latitude aux universités et, dans ce contexte, se pose la question de l'établissement, par la communauté des informaticiens, de programmes précis et détaillés. De tels programmes pourraient servir de référence et, dans la mesure où les rapports de force le permettent, de guide pour évaluer les demandes d'habilitation.

Vis à vis de cette question il semble qu'il soit difficile de trancher entre les deux positions extrêmes dont nous donnons brièvement les avantages respectifs.

a) Des réserves quant à l'existence de programmes détaillés normatifs

Pour étayer une méfiance vis-à-vis de programmes détaillés on peut avancer divers arguments.

- C'est la définition même du métier d'enseignant-chercheur qui donne aux acteurs sur le terrain une très large latitude dans la définition des programmes d'enseignement. Il s'agit de tirer rapidement profit des avancées de la recherche et certains pensent que cet argument s'applique autant aux Deug qu'aux autres cycles de l'enseignement supérieur. En tout état de cause, cet argument est renforcé par le taux d'évolution de notre discipline. La comparaison avec l'introduction de l'informatique dans les CPGE illustre cette conception de notre métier.

- L'extraordinaire diversité de l'implantation de l'informatique dans les universités rend un programme normatif soit totalement inapplicable en certains lieux soit minimaliste. L'absence de normes trop précises permet de profiter ponctuellement des rapports de forces favorables qui peuvent servir d'exemples ailleurs. Notons que l'absence de normes précises en matière de contenus ne signifie pas, au contraire, l'absence de principes précis en ce qui concerne les objectifs, les moyens à dégager, etc.
- L'introduction de l'informatique en Deug est encore trop récente pour qu'on puisse se priver d'expériences nouvelles et originales.

b) Des raisons pour établir des programmes détaillés normatifs

Trois raisons principales militent pour l'établissement de programmes détaillés normatifs.

- Un programme détaillé établi par la communauté est une vitrine pour notre discipline. Il en montre sans ambiguïté son contenu scientifique et il sert de modèle pour les sites où les informaticiens ont du mal à se faire entendre.
- Le caractère national des diplômes suppose, vu la diversité de l'implantation de l'informatique, une norme capable d'assurer aux étudiants la capacité de changer de lieu d'études et l'équité d'accès aux formations de deuxième cycle.
- Un programme détaillé normatif permet de rationaliser la mise en œuvre de l'enseignement : organisation du travail en équipe plus stable, formation standardisée des intervenants vacataires, ressources pédagogiques partagées. Cette rationalisation profite aux étudiants (équité de traitement, qualité améliorée) et aux enseignants qui dégagent du temps pour la recherche.

Il faut à l'évidence poursuivre le débat sur le sujet. Quelle que soit son issue, un certain nombre de principes généraux sont indépendants de l'existence ou non de programmes détaillés.

c) Quelques réflexions sur les contenus

- L'informatique peut apporter des bases utiles à toutes les disciplines scientifiques. Certaines filières doivent accueillir un enseignement qui développe les aspects fondamentaux de l'informatique, déclenchant éventuellement des vocations en direction de l'informatique. D'autres filières peuvent se focaliser sur l'informatique en tant qu'outil, mais tout en faisant apparaître la discipline au delà de l'outil.
- L'enseignement de l'informatique en premier cycle doit être conçu comme une formation générale sur laquelle doivent pouvoir s'appuyer les formations de second cycle, mais sans privilégier pour autant les poursuites d'études en informatique. Une difficulté majeure, quel que soit le thème envisagé, et de savoir circonscrire le sujet, de respecter un juste équilibre entre théorie et pratique, de ne pas développer outre mesure les aspects techniques.
- Du fait du volume horaire en premier cycle, de la nouveauté de l'informatique pour les bacheliers, l'enseignement d'informatique en premier cycle ne peut être qu'une « première couche » qui essentiellement fournit aux étudiants des repères précis sur la problématique de l'informatique et de premières expériences en matière de savoir-faire. Ceci leur permettra ultérieurement de structurer leur apprentissage dans des enseignements plus spécifiques de second cycle qui ont leurs objectifs propres et des conditions de travail totalement différentes.
- Il est hors de question de considérer brutalement les contenus de premier cycle comme étant des acquis que l'on pourrait dès lors supprimer des programmes prévus dans tel ou tel second cycle.

2. Éléments incontournables pour une habilitation

Il s'agit ici de formuler des principes intangibles et donc « non négociables » concernant les enseignements d'informatique dans les Deug sciences et technologies. Ceci est proposé d'une part pour aider à l'élaboration de maquettes d'enseignements dans les universités et d'autre part pour servir de base à l'évaluation des demandes d'habilitation par les experts concernés.

2.1. Aspects qualitatifs

- La responsabilité des enseignements d'informatique en premier cycle incombe aux informaticiens. Ceci implique en particulier la participation aux instances de proposition et de décision concernant la définition des programmes, la mise en œuvre pédagogique et les choix d'investissements matériels et logiciels.
- La mise en œuvre des enseignements d'informatique doit, selon la spécificité des filières, être prise en charge par les informaticiens ou par les collègues d'autres disciplines. Dans ce deuxième cas les informaticiens jouent alors leur rôle d'expert sous forme d'actions diverses (telles que formation de formateurs, organisation de séminaires, conseil technique, etc.) .
- L'enseignement en premier cycle doit être valorisé de manière à pouvoir impliquer tous les collègues. Ceci concerne aussi bien l'enseignement de l'informatique « disciplinaire » que celui de l'informatique « outil ».

2.2. Aspects quantitatifs

a) de manière générale

- L'enseignement d'informatique ne peut être conçu sans sa composante expérimentale. Le volume horaire réservé aux activités pratiques **encadrées** doit représenter au moins 1/3 du volume total prévu pour l'informatique dans une filière (sur les deux années).
- Les travaux pratiques d'informatique comportent des activités d'observation mais aussi des activités de production. Ce deuxième type d'activité (que l'on ne retrouve pas dans les autres disciplines) nécessité d'accompagner les travaux pratiques encadrés par des plages horaires d'accès en libre service aux salles d'ordinateurs (au moins 2h par semaine).

La spécificité des TP d'informatique n'est pas facile à faire comprendre aux collègues des autres disciplines et plus particulièrement la nécessité du libre service.

L'intérêt du libre service peut être argumenté sur divers points : a) du point de vue des activités pédagogiques l'informatique se distingue des autres disciplines en demandant aux étudiants un travail autonome de construction d'un « produit fini » préparé en séance encadrée et développé en travail autonome ; b) le libre service peut aussi être utile aux autres disciplines (idée de ressources matérielles communes) ; c) c'est un moyen de réduire les inégalités concernant les ressources personnelles des étudiants, question qui sera de plus en plus d'actualité au fur et à mesure que les diverses disciplines proposeront des activités spécifiques sur ordinateur .

- Comme toutes les autres disciplines l'enseignement de l'informatique doit pouvoir s'appuyer sur des cours et des travaux dirigés. La nécessité de travaux pratiques et leur spécificité conduisent à définir des seuils sur les volumes horaires semestriels alloués à l'informatique. Il est ainsi souhaitable qu'un enseignement semestriel dispose d'environ 70h. En aucun cas il ne doit se situer en dessous de 50h.

Argument supplémentaire propre à la discipline : sa nouveauté pour les étudiants.

- Il est éminemment souhaitable que le premier enseignement d'informatique soit placé dans la première période de formation.

Argument : il s'agit d'une période d'orientation et la discipline est inconnue de la plupart des étudiants.

b) dans les mentions Mias et Mass

- Le volume global alloué à l'informatique « disciplinaire » (en dehors des UE dites de « méthodologie ») en tronc commun ne peut être inférieur à 200h et doit pouvoir être organisé sur trois ou quatre périodes.

Arguments : volume horaire suffisamment important pour laisser le temps aux enseignants de développer la problématique et aux étudiants de maturer les notions et de maîtriser les savoir-faire ; continuité de l'enseignement pendant toute la période de formation.

- Des enseignements optionnels doivent pouvoir être proposés.

Arguments : pour préparer une poursuite d'études en informatique, pour découvrir d'autres aspects de l'informatique. De plus, ces enseignements optionnels peuvent permettre d'expérimenter de nouveaux enseignements sur de faibles effectifs avant de les placer en tronc commun. Le taux d'évolution de la discipline rend nécessaire de telles plates-formes d'expérimentation.

c) dans les mentions SM, SV et STU

- Au moins un enseignement semestriel d'informatique par niveau doit pouvoir être proposé en tronc commun (« disciplinaire » ou « outil »).

Arguments : enjeux de l'informatique vis-à-vis des disciplines scientifiques, nouveauté de l'informatique, continuité des enseignements.

- Pour la mention SM, des enseignements optionnels doivent pouvoir être proposés.

Argument : pour préparer une poursuite d'études en informatique

d) dans la mention STPI

- L'informatique doit apparaître dans les troncs communs au même titre que les autres disciplines technologiques (par exemple, mécanique, EEA, etc.).

Arguments : enjeux de l'informatique, nouveauté de l'informatique, continuité des enseignements.

- Une option génie informatique doit pouvoir être proposée.

Argument : pour préparer une poursuite d'études en informatique.

e) les salles d'ordinateurs

- Elles doivent être **correctement** équipées en matériels et logiciels :
  - Sur un plan quantitatif, il s'agit de rendre effectivement possible l'organisation des TP encadrés et du libre service nécessaires aux enseignements d'informatique, quelles que soient les autres utilisations des ressources informatiques.
  - Sur un plan qualitatif, il s'agit de permettre une adéquation effective entre les objectifs d'enseignement et les ressources disponibles, et de tenir compte de la rapidité d'évolution (et d'obsolescence) des technologies informatiques.
- Elles doivent comporter des points d'accès réseau.

L'accès réseau n'est mentionné ici que du strict point de vue des besoins propres aux enseignements d'informatique. La question plus globale de l'utilisation du réseau en tant que ressource pédagogique générale relève de l'ensemble des disciplines et de la politique de l'Université.

- Elles doivent être administrées par des personnels techniques qualifiés.

f) les règlements d'examens

Ils doivent prévoir des modalités de compensation (coefficients) équitables vis-à-vis de toutes les disciplines. Lorsque les volumes horaires sont faibles, des seuils doivent être définis de manière à ne pas dévaloriser mécaniquement les disciplines concernées.

3. Éléments de mise en œuvre

Il s'agit ici de formuler des lignes directrices de mise en œuvre sur lesquelles les informaticiens doivent pouvoir s'appuyer et s'engager de manière à être crédibles vis-à-vis des divers acteurs.

3.1. Mise en œuvre politique

D'après l'exposé de J.-P. Bertrandias aux Journées Specif de Lille (Septembre 1990) toujours d'actualité.

L'installation de l'informatique en premier cycle nécessite une bonne perception de la discipline par tous les acteurs. Ceci doit être sous-tendu par une action dans quatre directions :

- Les collègues informaticiens, de manière à créer les consensus locaux :
  - Sur l'importance du premier cycle : aspect fondamental de l'informatique pour toutes les disciplines scientifiques, recrutement pour le second cycle, image de marque de la discipline, responsabilité vis-à-vis de l'université
  - Sur les contenus qu'il faut présenter, en tenant compte des domaines d'expérience locaux.
  - Sur les moyens à consacrer : en particulier par la participation d'enseignants-chercheurs expérimentés.
  - Sur l'intérêt d'enseigner en premier cycle : « fraîcheur » du public, contact avec les autres disciplines, variété des contenus…
  - …
- L'université : être présent et actif à tous les niveaux (conseils, présidence, commissions…) pour :
  - Affirmer une image de la discipline
  - Éclairer les enjeux (culturels, scientifiques, industriels, économiques, etc.)
  - Gagner en crédibilité
  - Obtenir les moyens
  - …
- Les collègues des autres disciplines.

Ils travaillent avec les mêmes étudiants et participent ainsi à part entière à la diffusion de l'image de l'informatique.

Ils partagent les mêmes ressources et influent ainsi sur l'obtention des moyens.

  - Montrer l'intérêt de la discipline
  - Collaborer lors de l'accueil et l'information des étudiants
  - Établir des bases de collaboration (enseignement et recherche)
  - …
- Les étudiants

- Diffuser une problématique de l'informatique : méthodes d'analyse et de raisonnement ; types de problèmes abordés ; modes de formulation, d'expression ; équilibre entre théorie et pratique, etc.
- Éclairer sur la recherche en informatique
- Informer sur les métiers en informatique
- …

3.2. Mise en œuvre pédagogique

Quelques slogans liés en particulier à un enseignement de masse et à la spécificité du Deug ; à respecter impérativement de manière à donner un « cadre classique » à la pédagogie et à ne pas « singulariser » inutilement l'informatique.

a) Quelques constats

- Un grand nombre d'enseignants, des renouvellements fréquents, la participation de vacataires, de moniteurs, autant de facteurs qui s'opposent mécaniquement au maintien d'une unité de traitement des étudiants et rendent difficile la pérennisation de l'enseignement et son organisation.

Il est donc nécessaire de constituer des équipes pédagogiques structurées autour d'un noyau d'enseignants-chercheurs expérimentés.

- Horaire limité, périodes d'enseignement relativement courtes, emplois du temps chargés, pénurie de locaux, etc. s'opposent à toute improvisation et laissent peu de degrés de liberté dans l'organisation et le déroulement.

En particulier, il est impossible de coordonner une équipe d'enseignants si la progression de l'enseignement (découpage des cours et des TD, scénarios de TP) et les objectifs des contrôles de connaissances ne sont pas prévus de manière précise avant que la session ne commence.

- Hétérogénéité du public par les acquis, par les motivations, nouveauté de la discipline, pluridisciplinarité des formations de Deug, requièrent beaucoup de réalisme dans la mise en œuvre des contenus du point de vue des rythmes et des activités proposées :
  - Ne pas sous-estimer la nouveauté du vocabulaire, la difficulté des notions de base, le temps nécessaire à la maturation des notions, pour un auditoire n'ayant que très peu de repères et peu d'expérience en matière de structuration de l'apprentissage.
  - Ne pas surestimer le temps consacré par les étudiants à l'informatique et tenir compte de la charge de travail des autres disciplines. De manière générale le temps de travail personnel est faible en Deug, l'autonomie n'est pas très grande.
  - Encadrer fortement le travail pratique et limiter la charge d'activités pratiques hors des séances encadrées, ne serait-ce que par respect des autres disciplines.

b) Quelques slogans

- Des enseignements ***exigeants*** et ***motivants*** pour stimuler l'intérêt des étudiants et des enseignants.
- Des maquettes d'enseignement ***lisibles*** vis-à-vis de l'orientation des étudiants, de la compréhension des objectifs (par les étudiants, par les enseignants de toutes disciplines), de l'organisation du travail personnel, de la préparation des contrôles de connaissances, etc.
- Des contenus d'enseignement ***réalistes*** pour tenir compte de la nouveauté de la discipline pour les étudiants, des conditions de travail en Deug, de la mobilité des enseignants, etc.

- Des enseignements ***portables*** d'un enseignant à l'autre, d'une année sur l'autre, de manière à minimiser les énergies de préparation, à faciliter l'intégration de nouvelles personnes et à pérenniser l'enseignement, malgré la nécessaire mobilité des enseignants.
- Des enseignements ***planifiés*** et ***documentés*** (livres, polycopiés, etc.) pour minimiser la gestion, pour donner un cadre de travail solide aux étudiants, pour assurer l'unité de la formation et sa pérennité.

Panorama des dess en informatique

Claude Bétourné, IRIT (Université Paul Sabatier), betourne@irit.fr

On trouvera ci-après un tableau mis à jour des DESS d'informatique ou partiellement d'informatique. Toutefois ne sont pas répertoriés les DESS d'informatique industrielle, ce que l'on peut critiquer. Les DESS, anciennement "double compétence", s'appellent maintenant DESS "à compétence complémentaire en informatique" (CCI dans le tableau).

Pour la plupart des DESS on indique le nombre d'inscrits et de reçus pour les 3 dernières années, ainsi que le nombre d'inscrits pour 96-97, sous la forme

<reçus>(<inscrits>)

On peut constater que les effectifs, en général, se maintiennent, voire croissent légèrement. La différence entre inscrits et reçus est nulle sinon minime; dans ce dernier cas il s'agit souvent d'un abandon ou d'un étudiant inscrit sur 2 ans.

Pour chaque DESS on trouve le responsable ou les coresponsables (distingués par *), voire des responsables adjoints. Il est bien possible que quelques personnes aient été oubliées.

Pour les adresses électroniques, il serait souhaitable que les DESS se donnent une adresse de la forme

dess.<nom_du_dess>@<domaine>

La mise à jour a été réalisée en interrogeant directement les derniers responsables connus, sinon en consultant les archives du ministère.

Pour connaître le contenu des enseignements on peut explorer le Web, mais relativement peu de DESS y sont décrits. On peut aussi consulter l'annuaire des DESS publié chez Cépaduès, encore utile bien qu' il commence à dater et soit incomplet.

On peut s'interroger sur l'opportunité de créer de nouveaux DESS, la situation étant plus florissante que pour les DEA qui ont tendance à diminuer en effectif. Quant aux profils, sont peut-être sous-représentés l'image, le calcul parallèle, les outils du génie logiciel, …

Je remercie tous les collègues qui ont aimablement et rapidement répondu à l'enquête, et je prie les lecteurs de bien vouloir me signaler toute erreur ou omission.

Tableau des dess d'informatique

AIX-MARSEILLE II (U. de la Méditerranée)

Informatique
Jean-Francois Pique pique@gia.univ-mrs.fr
25(25)-26(26)-20(20)-

Informatique (CCI)
Henri Garreta dess.cci@dil.univ-mrs.fr
25(26)-26(28)-26(28)-

Réseaux téléinformatiques et réseaux câblés de videocommunication
François Bentosela bentosela@cpt.univ-mrs.fr
x(x)-16(16)-16(15)-(17)

AVIGNON http://lia.univ-avignon.fr

Conception et administration de systèmes de communication homme-machine (1996)
Thierry Spriet spriet@univ-avignon.fr

BESANCON http://comte.univ-fcomte.fr

Génie informatique, systèmes distribués, parallélisme
Jacques Julliand julliand@comte.univ-fcomte.fr
11(11)-11(11)-11(11)-(24)

BORDEAUX I

Génie logiciel
André Raspaud raspaud@labri.u-bordeaux.fr
30(30)-25(25)-31(32)-

BORDEAUX III (U. Michel de Montaigne)

Ingénierie de l'image (avec Bordeaux I et II)
Louis Humbert humbert@igd.u-bordeaux.fr

BREST http://doelan-gw.univ-brest.fr

Informatique pour l'automatisation de la production
Yvon Autret* autret@univ-brest.fr
Philippe Leparc leparc@univ-brest.fr
16(16)-16(16)-16(16)-(20)

CAEN

Réseaux , applications documentaires et images
Jean Saquet Jean.Saquet@info.unicaen.fr
11(11)-17(17)-12(12)-(19)

COMPIEGNE (U. de Technologie, UTC)

Informatique pour la ville
Gérard Govaert Gerard.Govaert@hds.univ-compiegne.fr
15(16)-15(15)-15(18)-(18)

CORTE (U. de Corse)

Informatique (CCI) (1996)
Jean-Marc Salotti salotti@univ-corse.fr

DIJON

Bases de données et Intelligence artificielle
Kokou Yetongnon kokou@u-bourgogne.fr
13(13)-22(22)-24(24)-(26)

EVRY

Informatique: Ingénierie documentaire et multimédia (1997)
Antoine Rizk Antoine.Rizk@lami.univ-evry.fr

GRENOBLE I (U. Joseph Fourier)
Génie informatique
Yves Ledru — Yves.Ledru@imag.fr
40(42)-37(38)-47(47)-(48)
Informatique (CCI)
Philippe Morat — Philippe.Morat@imag.fr
30(41)-36(41)-42(48)-

GRENOBLE II (U. Pierre Mendès-France)
Informatique et sciences sociales (CCI)
Jean-Michel Adam* — Jean-Michel.Adam@imag.fr
Jérôme Gensel — Jerome.Gensel@inrialpes.fr
20(22)-12(15)-14(16)-(20)

LA REUNION — http://www.univ-reunion/dess/
Réseaux, Multimédia, Internet (1997)
Pierre Gigord* — gigord@univ-reunion.fr
Rémy Courdier — courdier@univ-reunion.fr

LILLE I (USTL) — http://www.univ-lille1.fr
Intelligence Artificielle et Génie Logiciel -IAGL
Philippe Mathieu — mathieu@lifl.fr
12(14)-13(15)-18(19)-(20)
TéléInformatique et Informatique Répartie-TIIR
J.C. Marti — marti@fil.univ-lille1.fr
Philippe Marquet — Philippe.Marquet@fil.univ-lille1.fr
23(23)-29(30)-29(30)-
Systèmes d'information et d'aide à la décision -SIAD
Luc Buisine

LYON I (U. Claude Bernard , UCBL)
Informatique et productique
J.M. Brun
Informatique,Images et Réseaux
Denis Vandorpe — vandorpe@ligiahp.univ-lyon1.fr
Informatique documentaire (avec ENSSIB)
Pierre Poncet — poncet-p@cismsun.univ-lyon1.fr
Richard Bouché — bouche@enssibhp.enssib.fr

LYON II (U. Lumière)
Informatique : Ingénierie informatique
pour la décision et l'évaluation économique
Omar Boussaid, Patrick Sylvestre-Baron
Organisation et protection des systèmes d'information dans l'entreprise
Nouria Harbi, Abdelkader Zigued
Statistiques et informatique socio-économiques
Jean-Hugues Chauchat, Michel Vate

MARNE-LA-VALLEE
Logiciels fondamentaux (1995)
Didier Arquès — arques@univ-mlv.fr

MONTPELLIER II - CNAM — http://www.univ-montp2.fr
Informatique appliquee aux organisations
Thérèse Libourel — libourel@lirmm.fr
Michel Meynard — meynard@lirmm.fr
34(37)-29(33)-x(x)-
Télé-informatique , bases de données et interface homme-machine
Claude Boksenbaum — boks@lirmm.fr
Marc Nanard (CNAM) — mnanard@lirmm.fr
44(47)-52(53)-47(52)

NANCY I (U.Henri Poincaré)

Informatique

Marie-Christine Haton mchaton@loria.crin.fr

36(37)-39(39)-42(42)-

Informatique (CCI)

Karol Proch Karol.Proch@loria.fr

15(18)-16(18)-13(17)-

Ingénierie mathématique et outils informatiques -IMOI

Francis Conrad Francis.Conrad@iecn.u-nancy.fr

20(20)-19(20)-15(17)-

NANCY I - NANCY II http://www.nancy2.u-nancy.fr

Audit et Conception des Systèmes d'Information -ACSI

Odile Foucaut (NANCY II) foucaut@loria.crin.fr

25(25)-18(19)-18(18)-

Image numérique et interactivité

Eric Gnaedinger

NANTES

Génie informatique

Christine Choppy Christine.Choppy@irin.univ-nantes.fr

21(21)-21(21)-21(21)-(24)

NICE

Informatique et sciences de l'ingénieur

Jean-Claude Lafon jcl@essi.fr

27(28)-34(34)-31(32)-

ORLEANS

Ingénierie mathématique et outils informatiques -IMOI

Monique Pontier pontier@labomath.univ-orleans.fr

18(18)-22(22)-16(16)-(20)

PARIS V (U. René Descartes)

Informatique et application aux sciences de la vie (CCI)

Georges Stamon

PARIS VI (U. Pierre et Marie Curie)

Intelligence artificielle , systèmes experts et communication homme-machine

Anne.Doucet* Anne.Doucet@lip6.fr

Monique BARON Monique.Baron@ lip6.fr

Michèle JOAB Michele.Joab@ lip6.fr

28(31)-27(30)-19(21)-(29)

Génie des logiciels applicatifs

Jean-François Perrot* Jean-Francois.Perrot@ lip6.fr

Gilles Blain Gilles.Blain@ lip6.fr

Odile Palies Odile.Palies@ lip6.fr

18(21)-20(21)-22(23)-(20)

Téléinformatique :réseaux et applications distribuées

Eric Horlait Eric.Horlait@ lip6.fr

29(30)-31(31)-31(31)-(31)

Ingénierie des systèmes informatiques -ISI (CCI)

Claude Girault* Claude.Girault@ lip6.fr

Marie-France Le Roch* Marie-France.LeRoch@ lip6.fr

23(26)-24(30)-29(33)-

Informatique appliquée à la biologie (avec UVSQ)) (CCI)

Marie-Odile Delorme delorme@cgmvax.cgm.cnrs-gif.fr

13(13)-10(12)-12(12)-

Application de l'informatique aux sciences de la terre (CCI)

Francois Bouillé

PARIS VI-PARIS VII

Circuits intégrés et micro-informatique - CIMI

A. Greiner (P6)*
M. Pyee (P7)*
Anne Derieux (UPMC) Anne.Derieux@ lip6.fr
13(13)-9(9)-11(12)-(15)

PARIS VII (U.Denis DIDEROT) http://www.sigu7.jussieu.fr

Logiciels fondamentaux

Hughes FAUCONNIER Hugues.Fauconnier@lys.ibp.fr
25(27)-22(22)-21(22)-(26)

Applications de la télématique (CCI)

Gilbert Sol

PARIS VIII (U. de Vincennes)

Ethnométhodologie et informatique

PARIS IX (U. Paris Dauphine)

Informatique de gestion (CCI)

Charles Berthet

PARIS XI (U. Paris-Sud)

Systèmes et communication homme-machine

Nicolas Spyratos* spyratos@lri.fr
Anne Vilnat vilnat@limsi.fr
36(38)-33(36)-32(32)-

Ingénierie informatique

Christian Chabbert chabb@miag.isi.u-psud.fr

PARIS XIII (U. Paris-Nord)

Génie informatique - GIGA

Gérard Plateau* gerard.plateau@lipn.univ-paris13.fr
Catherine Recanati* catherine.recanati@lipn.univ-paris13.fr
Brigitte Biebow bb@lipn.univ-paris13.fr
15(16)-20(20)-16(18)-(20)

PAU (U. de Pau et des Pays de l'Adour, UPPA)

Mathématiques et Informatique appliquées en Sciences Sociales

Benoit Truong

Ingénierie mathématique et outils informatiques

RENNES I

Informatique et ses applications -ISA

Bernard Cousin bcousin@irisa.fr
39(39)-48(50)-54(54)-(52)

Informatique (CCI)

Pierre Burgevin burgevin@irisa.fr
27(33)-33(38)-32(40)-

SAINT-ETIENNE

Informatique numérique

O.Gipouloux gipoul@univ-st-etienne.fr

STRASBOURG I (U. Louis Pasteur ,ULP)

Informatique http://www-ulp.u-strasbg.fr

Michel Kretz* kretz@dpt-info.u-strasbg.fr
Guy-René Perrin perrin@icps.u-strasbg.fr
18(18)-18(18)-22(24)

STRASBOURG II (USHS)

Images de synthèse appliquées à la communication

Gérard Toninato toni@u-strasbg.fr
(10à15)-(10à15)-(20)-(20)

TOULOUSE I (U.des Sciences Sociales, UT1)

Ingénierie et Gestion des Systèmes d'Information -IGSI (CCI)

François Morin (UT1)
Chantal Soulé-Dupuy (UT1) soule@irit.fr
x(x)-28(28)-30(31)-(24)

Système d'information et d'aide à la décision-SIAD (CCI, avec INPT)

Marie-France Barthet (UT1) barthet@univ-tlse1.fr
Michel Alquier (INPT)
19(19)-19(20)-22(24)-(19)

TOULOUSE II (U. de Toulouse Le Mirail, UTM)

Sciences cognitives et interactions homme-machine

Marine

Informatique,statistique,mathématiques appliquées à la gestion de la production

Marc de Coligny, Caroline Thierry

TOULOUSE I -TOULOUSE III

Architecture des systèmes d'information et de communication-ASIC

Guy Raynaud (UPS) raynaud@irit.fr
Gilles Zurfluh (UT1) zurfluh@irit.fr
19(19)-23(23)-24(24)-(24)

TOULOUSE III (U. Paul Sabatier, UPS)

Informatique fondamentale

Jean Vignolle vignolle@irit.fr
11(11)-15(15)-17(17)-(17)

Intelligence artificielle , reconnaissance des formes , robotique-IRR

Michel Courdesses courdesse@laas.fr
20(20)-16(19)-19(19)-

Modèles mathématiques et méthodes informatiques -M3I

Jacques Audounet audounet@mip.ups-tlse.fr
Jean-Marc Azais azais@cict.fr
26(26)-19(19)-12(14)-

TOULOUSE III - INPT -INSAT

Concepteur en architecture de machines et de systèmes informatiques -CAMSI

Dominique Houzet (INPT) * houzet@enseeiht.fr
Daniel Litaize(UPS) litaize@irit.fr
Jean-Louis Noullet (INSAT)
19(19)-11(12)-15(15)-(16)

TOURS

Informatique (CCI)

Michel Teguia teguia@univ-tours.fr
14(14)-12(15)-17(18)-(20)

VALENCIENNES http://www.univ-valenciennes.fr

Informatisation et communication homme-machine

François-Xavier Lepoutre lepoutre@univ-valenciennes.fr
18(18)-24(24)-21(21)-(21)

Technologies et méthodes de l'aide à la décision

Arnaud Fréville, Christophe Kolski

VERSAILLES-SAINT QUENTIN (UVSQ)

Ingénierie des réseaux et des systèmes

Guy Pujolle Guy.Pujolle@prism.uvsq.fr
Jean-Pierre Claudé Jean-Pierre.Claude@prism.uvsq.fr
30(31)-25(27)-29(30)-(33)

Divers

- Événements planifiés

Événements planifiés

événement	date	lieu
EuroPar'97, European Conference in Parrallel Processing URL: http://www.uni-passau.de/europar97/	26-29 aout 1997	Passau
Workshop on methods and tools for Ada 95 URL: http://www.tni.fr	8-12 septembre 1997	Brest
BDA'97, 13ème Journées Bases de données avancées URL: http://www-lsr.imag.fr/BDA97	9-12 septembre 1997	Grenoble
WRTP'97, IFAC/IFIP Workshop on Real Time Programming URL: http://www.insa-lyon.fr/Insa/Laboratoires/L3i/wrtp97.html	15-17 septembre 1997	Lyon
GRETSI'97 Traitement du signal et des images URL: http://www-gretsi97.cephag.inpg.fr	15-19 septembre 1997	Grenoble
Cinquièmes Rencontres de la Société Francophone de Classification URL: http://chirouble.univ-lyon2.fr/sfc/sfc.html	17-19 septembre 1997	Lyon
Ecole d'été Temps réel'97 Applications, Réseaux et Systèmes URL: http://www.lisi.univ-poitiers.fr/etr97	22-26 septembre 1997	Poitiers
Quatrième conférence internationale Hypertextes et hypermédias: réalisations, outils méthodes e-mail: conf97@labart.univ-paris8.fr	25-26 spetembre 1997	Paris
ICSM'97 International Conference on Software Maintenance URL: http://www.cis.ohio-state.edu/~harrold/icsm97	29,30 septembre, 1-3 octobre 1997	Bari
SOSP'97 16th ACM Symposium on Operating Systems Principles URL: http://SOSP16.irisa.fr	5-8 octobre 1997	Saint-Malo
LMO'97 Langages et Modèles à Objets e-mail: ducour@lirmm.lirmm.fr	22-24 octobre 1997	Brest
ACS'97 Conference on applications of computer systems e-mail: januszki@beta.ii.tuniv.szczecin.pl	13-14 novembre 1997	Szczecin
PROMSMmNet'97 International Conference on Protocols for Multimedia Systems - Multimedia Networking URL: http://cc-lab.u-aizu.ac.jp/promsmmnet97/	24-26 novembre 1997	Santiago
Journées Specif sur les Deug	25-28 nov. 1997	Lyon
EWCSMR'98 Euromicro Working Confernece on Software	9-11 mars 1998	Florence

Maintenance and Reengineering
URL: http://www.dsi.unifi.it/~nesi/csmr98

ADPM'98, 3ème conférence internationale sur l'Automatisation des Processus Mixtes	19-20 mars 1998	Reims
wmATM Internatonal workshop on wireless mobile ATM implementation URL: http://members.aol.com/wmatm/watm98.htm	6-10 avril 1998	Hangzhou
JDIR'98 Journées Doctorales Informatique et Réseaux URL: http://www.rennes.enst-bretagne.fr/~bourges/jdir98	27-29 avril 1998	Paris

Devant l'accroissement des annonces de conférences et des demandes de publications dans le bulletin, le CA de Specif (séance du 4 avril 1996) a décidé d'appliquer les règles suivantes:

- conférences de jeunes chercheurs: publication de l'annonce limitée à une page. Envoyer le document par e-mail, en format word-binhex interpretable par un Mac, rtf, ou latex.
- autres conférences: renvoi sur l'URL, et maintient de la liste sous la forme présentée ci-dessus. Envoyer par mail le titre, la date, le lieu et l'URL.

Envoyer les documents à Christian Carrez par e-mail: carrez@cnam.fr

Fonctionnement de l'association

- Convocation à l'Assemblée générale
- Appel de candidature
- Membres sortant du CA en 1997
- Calendrier des réunions
- Conseil d'administration du 3 avril 1997
- Conseil d'administration du 26 juin 1997
- Bulletin d'adhésion 1997
- liste des correspondants

Assemblée Générale de Spécif

Vous êtes convié(e) à la réunion de l'Assemblée Générale

de SPECIF qui aura lieu le

Jeudi 27 novembre 1997

à partir de 17h30

à Lyon

Le lieu et l'ordre du jour seront annoncés ultérieurement.

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un Membre de SPECIF (à qui vous devez remettre un pouvoir) et/ou voter par correspondance (uniquement pour les élections au Conseil d'Administration).

Pour participer à l'Assemblée Générale, il faut être Membre actif de SPECIF, à savoir enseignant ou chercheur en Informatique de l'Enseignement Supérieur ou d'un organisme de recherche public, à jour de sa cotisation (200 Frs).

La première réunion du Conseil d'Administration aura lieu le samedi 29 novembre 1997 de 9h à 12h, à Lyon.

SPECIF

Conseil d'Administration

APPEL de CANDIDATURES

(AGO du 27.11.97)

Date limite de dépôt des candidatures : **30 Septembre 1997**

Le Conseil d'Administration de SPECIF est composé de 24 administrateurs, renouvelables par tiers tous les ans. Cette année encore, 8 membres du conseil dont le mandat de 3 ans arrive à terme, seront sortants et devront être renouvelés ou remplacés par élection lors de l'Assemblée Générale du 27 novembre 1997. Pouvant assurer jusqu'à trois mandats consécutifs, tous sont rééligibles.

Le vote par correspondance pour l'élection des nouveaux administrateurs sera possible. De ce fait, la liste des candidats devra être connue avant l'assemblée générale. Il est donc nécessaire de faire acte de candidature. C'est ce que nous vous demandons ici.

Tout membre actif* peut être élu au Conseil d'Administration. Pour faire acte de candidature, il suffit d'adresser au secrétaire la feuille de candidature après l'avoir remplie. Si tel est le cas, merci de nous indiquer par courrier électronique avant le 5 septembre 1997 votre intention de candidature.

Merci à ceux qui, mesurant l'intérêt de l'association pour la Communauté Informatique, acceptent de participer à son administration.

Le Secrétaire

* Note : Est membre actif de SPECIF, tout doctorant, enseignant ou chercheur en Informatique de l'enseignement supérieur ou d'un organisme de recherche publics, à jour de sa cotisation (200 Fr.). La cotisation peut être jointe à l'acte de candidature.

Candidature à adresser au Secrétaire de SPECIF, au plus tard, le 30 Septembre 1997
(merci de vous manifester par courrier électronique avant le 5 septembre 1997) :

M. RIVEILL - INRIA - 655, av. de l'Europe - 38330 Montbonnot St Martin
Téléphone : 04 76 61 52 55 - Télécopie : 04 76 61 52 52
Messagerie : Michel.Riveill@univ-savoie.fr

SPECIF
Candidature au Conseil d'Administration.
(AGO du 27.11.97)

Date limite de dépôt des candidatures : **30 Septembre 1997**

NOM : ....
Prénom : ....
Profession : ....
Adresse professionnelle : ....
....
....
déclare être candidat au Conseil d'Administration de SPECIF.

A , le
Signature :

Curriculum vitae succinct ° : ....
....
....
....
Profession de foi ° : ....
....
....
....

Pour vous joindre :

Téléphone personnel* : ....
Téléphone professionnel** : ....
Téléphone secrétariat** : ....
Télécopie (Fax)** : ....
Messagerie (email)** : ....

Renseignements complémentaires (pour la déclaration à la Préfecture, en cas d'élection) :

Date et lieu de naissance* : ....
Nationalité* : ....
Domicile* : ....
....
....

° Sera publié avec les bulletins de vote.
* Cette information sera communiquée seulement aux membres du Bureau de Specif, sauf avis contraire.
** Cette information sera communiquée aux membres du Conseil d'Administration de Specif.

Candidature à adresser à la Secrétaire de SPECIF, au plus tard, le 30 Septembre 1997
(merci de vous manifester par courrier électronique avant le 5 Septembre 1997) :

M. RIVEILL - INRIA - 655, av. de l'Europe - 38330 Montbonnot St Martin
Téléphone : 04 76 61 52 55 - Télécopie : 04 76 61 52 52
Messagerie : Michel.Riveill@univ-savoie.fr

SPECIF

Conseil d'Administration.

(AGO du 27.11.97)

Les membres **sortants** en 1997 sont marqués d'une *

Bureau

DAUCHET Max (Vice Président)	LIFL - Lille	
BELLISSANT Camille (Vice Président)	IUT2 - Grenoble	*
HABIB Michel (Vice Président)	LIRMM - Montpellier	
CARREZ Christian (Bulletin et Archives)	CNAM - Paris	
FEDOU Jean-Marc (Communication)	I3S - Nice	
RIVEILL Michel (Secrétaire)	Univ. Savoie	
SEDES Florence (Trésorière)	IUT - Toulouse	

Assesseurs :

BAUDON Olivier.......	LaBRI - Bordeaux	
BETARI Abdelkader (Correspondant)	IUT - Aix	
BOULICAUT Jean-François	LISI - INSA Lyon	*
COULETTE Bernard.	IRIT - Toulouse	
DAGORRET Pantxika	IUT - Bayonne	
GAUDEL Marie-Claude	LRI - Orsay	
HERIN Danièle..........	LIRMM - Montpellier	
HERMAN Daniel (Ardi)	IRISA - Rennes	*
HEULLUY Bernard...	IUT - Metz	
KIRCHNER Hélène....	CNRS - Nancy	*
KROB Daniel............	CNRS - Paris 7	
LUGIEZ Denis...........	CRIN - Nancy	*
MILLET-BOTTA Odile	LIP - Lyon 1	*
MONTANVERT Annick	IUT2 - Grenoble	
PETIT Antoine..........	ENS Cachan	
PONCELET Pascal....	IUT - Aix	*
VOIRON Jacques.......	IMAG - Grenoble	*

Calendrier des réunions 1997

Bureau de Direction :	Jeudi 16 janvier, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 6 février, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 13 mars, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 3 avril, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 22 mai, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 26 juin - de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Mercredi 10 septembre, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Conseil d'Administration :	Jeudi 2 octobre, de 10h à 17h30
Bureau de Direction :	Jeudi 24 octobre, de 16h à 18h Réunion téléphonique
Assemblée Générale :	Jeudi 27 novembre à 17h 30 à Lyon
Conseil d'Administration :	Samedi 29 novembre, de 9h à 12h

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 3 avril 1997 (Jussieu) Compte rendu

par Denis Lugiez

Ont participé :
Membres: A. BETARI, O. BAUDON, C. BELLISSANT, C. CARREZ, B. COULETTE, M. DAUCHET, J-M. FEDOU, M. HABIB, D. HERIN, D. HERMAN, B. HEULLUY, D. KROB, D. LUGIEZ, O. MILLET-BOTTA, A. MONTANVERT, A. PETIT, P. PONCELET, M. RIVEILL, F. SEDES, J. VOIRON.

0. Ordre du jour

I - Compte rendu des réunions
II - Deug.
III - Filière technologique.
IV - Agreg/Capes.
V - Serveur Pedagogique.
VI - Bulletin.
VII - Délégués.

I- Compte-rendu des réunions.

Rencontre avec Rigo et Gagnepain. discussion sur GDR-PRC (deja périmée à l'époque du CA).

Rencontre avec Hardouin. (en concertation avec M.Lamure président du CNU 27). Discussion sur les dossiers agreg/capes et premier cycle. Les points de vue défendus sont l'importance de l'informatique dans la société, son peu de visibilité dans le secondaire, sa place trop faible dans les deugs et que l'informatique est une science à caractère technologique. Points annexes: le ministère se pose des questions sur le fonctionnement des commissions de spécialistes, la mobilité.

Recontre avec le club EEA. Une proposition d'action commune semble se dessiner. Certains membres du CA font remarquer que les interêts de l'informatique et de l'EEA ne sont pas les mêmes et que le rapprochement peut être périlleux.

Rencontre avec Flamme. voir filière technologique.

Rencontre avec le SNES. voir dossier agreg/capes.

II- DEUG

Le groupe de travail sur le deug dirigé par Régine Reynaud dont font partie des membres de specif - JF. Boulicaut, D.Herman et O.Millet-Botta en particulier- a rédigé un document de travail provisoire. Des questions sont abordées dans la discussion qui s'ensuit: implantation du semestre initial? faut-il ou pas des programmes (quoi traiter, horaires,...): ceux-ci sont jugés trop contraignants vu la diversité des situations et il semble plutôt souhaitable d'établir des objectifs. Il est important de se battre localement pour promouvoir la discipline. Apres discussion il est proposé que les journées deug soient couplées avec l'AG de specif, à Lyon les 26/27/28 novembre. Ces journées permettront d'établir une position fondamentale sur l'informatique en deug.

III- Filière Technologique

Le ministère a un projet de filière technologique de Bac à Bac + 5. Des passerelles sont prévues par ex. la poursuite après un DUT devient tout à fait normale. Une question importante est la création d'une filière Informatique pour les IUP. Actuellement les formations informatiques sont sous les intitulés MIAGE ou GMI. Il est possible de pousser à une création d'une nouvelle filière informatique autour des mots clés génie logiciel, réseaux télécoms (avant que d'autres ne les récupèrent) qui regrouperait en particulier certains des IUP GMI actuels qui le souhaiteraient. La rédaction d'un texte d'une page pour appuyer cette création est decidée. Les intitulés Miage et GMI subsisteraient.

IV- Agreg-Capes.

Le projet a été évoqué lors de la rencontre avec Hardouin. Le SNES a un projet intitulé Sciences de l'Informatique et de la Communication. J.M.Fedou a rencontré le responsable de ce projet lors du congrès du SNES à Nice. La position de specif est de refuser l'intitulé mais de pousser un projet en liaison avec le SNES. Le programme proposé par le SNES parait satisfaisant (très ressemblant à la proposition du groupe de travail specif sur le sujet). Une réunion aura lieu le 8/04 au siège du SNES. Une idée à défendre est la création d'un concours interne afin d'intégrer tous les enseignants qui font déjà de l'informatique. Le lien avec les IUFM est posé. Quelles licence/maitrise seront demandées: informatique pure et dure ou plus molle (multimedia, info et société par ex.). La question des programmes (1ère et terminale) du secondaire est abordée (remarques faites à JP.Peyrin, sans retour à la date du CA).

V- Serveur Pedagogique.

JM Fedou fait le point sur le serveur pédagogique, en incorporant la discussion du groupe de travail du matin qui a discuté sur les objectifs du serveur et les moyens. L'objectif est la mise à disposition de documents cours, exos, tp, exams pour l'ensemble de la communauté (cible privilégiée: les jeunes qui débutent, mais aussi les moins jeunes). La forme retenue est celle de contributions libres sans sélection, par contre un controle minimal est prévu: la présence sur le serveur est liée à l'obtention du visa specif obtenu pour une durée limitée après relecture. Un appel à relecteurs est lancé, tout membre du CA est désigné volontaire mais a le droit de choisir des renforts. Le serveur pédagogique ne contiendra pas les documents qui seront chez les auteurs. JM Fedou a consulté des professionnels pour avoir un devis pour la réalisation de la page web et (a fait? va faire?) une demande de subvention.

VII- Bulletin

Le preprint du bulletin réalisé par C.Carrez est présenté. Il est proposé d'avoir dorénavant un bulletin annuel en gardant la forme précédente et une lettre bimensuelle ou trimestrielle de forme réduite (4 ou 6 pages) avec une présentation standard (rubriques) et de qualité (Cf lettre de l'imag). Chacun est appelé à réfléchir à une maquette et Ch.Carrez accepte de se porter volontaire pour s'occuper de cette lettre.

VII- Délégués

A. Betari fait le point sur sa mise à jour des fichiers de correspondants. La question des délégués régionaux est abordée. Il est nécessaire de faire passer un message clair sur leur rôle. Une journée des délégués est envisagée. La question de la représentativité (élection, désignation?) et de la motivation des délégués est abordée. Une proposition est que les délégués ou correspondants soient les personnes en position de créer des dynamiques dans leur région.

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 juin 1997

par Pascal PONCELET

Ont participé :
Membres: O. BAUDON, C. BELLISSANT, J-F. BOULICAUT, C. CARREZ, B. COULETTE, M. DAUCHET, J-M. FEDOU, M. HABIB, D. HERMAN, B. HEULLUY, D. KROB, D. LUGIEZ, O. MILLET-BOTTA, A. MONTANVERT, P. PONCELET, M. RIVEILL, J. VOIRON.
Excusés : A. BETARI, P. DAGORRET, M-C. GAUDEL, D. HERIN, H. KIRCHNER, A. PETIT, Fl. SEDES.
Invités : J-P. Finance (à partir de 15h00).

☞ Ce signe rappelle une action à mener ou à poursuivre.

0. Ordre du jour

I - Serveur Pédagogique
II - Le point administratif (Adhésions, Renouvellement du CA)
III- La communication (Bulletin, Lettre d'Information, Délégués)
IV- Lettre Club EEA

V- Journées DEUG
VI- IUT/IUP
VII- Informatique dans le Secondaire
VIII- CNU : Syndicats et Spécif
IX- A propos des déclarations du nouveau Ministre (Claude Allègre)

I- Serveur Pédagogique

J.M. Fédou fait le point sur le serveur pédagogique en proposant un contrat de développement et maintenance du serveur. Le coût de revient est de 15 000 Francs HT et la société s'engage à fournir le serveur pour fin septembre. A partir de la livraison, nous disposons de 30 jours au plus pour le tester et le valider. Le suivi de l'application est de 500 Francs/mois pendant 6 mois. Le coût total de l'opération est de l'ordre de 22 KF TTC. M. Dauchet soulève le problème de la propriété intellectuelle. Il est bien spécifié dans le contrat que celle-ci porte uniquement sur le développement et non pas sur le contenu. A partir de fin septembre, J.M. Fédou veut compléter le contenu du serveur en tenant compte des différents horizons (IUT, IUP, Licence/Maîtrise, Ecoles, ...). Il est donc demandé aux membres du CA de trouver des gens intéressés pour fournir les données au serveur et un "appel à soumissions" devrait paraître dans le bulletin. A l'heure actuelle, il dispose de suffisamment de "matière première" pour la phase de test mais il renouvelle son appel à la relecture des différents documents qui pourraient lui être proposés. Le serveur devrait être rendu public au moment de l'AG. Un Maître de Conférences de Nice supervisera le travail de développement du serveur.

☞ Le point sur les demandes de subventions est ensuite abordé :

- Riveill signale que l'Aupelf serait intéressée et qu'elle pourrait apporter une aide financière. J.M. Fédou doit les contacter.
- Dauchet rappelle qu'en principe le Ministère doit accorder une subvention de 30 000 F et il doit contacter F. Sedes pour faire le point.
- Fédou signale la présence de l'IMET et se renseigne, sachant qu'en contre partie il faudrait installer un site miroir (tout à fait compatible avec le contrat).

II- Le point administratif

Adhésions

B. Heulluy souligne qu'à l'heure actuelle, il y a une baisse de 10 à 15 % des inscriptions par rapport à l'année dernière. Cette baisse est toutefois relative dans la mesure où de nombreuses inscriptions arrivent actuellement à la suite de la parution du dernier bulletin. Les membres du CA remarquent cependant que la multiplicité des associations et la création d'associations thématiques ne favorisent pas les inscriptions.

☞ Des mesures à court terme sont présentées :

- Dauchet doit expédier une lettre aux anciens adhérents pour présenter les différentes actions réalisées par Spécif (représenter notre discipline dans sa diversité, l'informatique en Deug, l'aide à l'activité d'enseignement, l'informatique dans le secondaire ...). Un courrier doit également être envoyé pour remercier les personnes morales.

Renouvellement du CA

M. Riveill rappelle que le CA doit être renouvelé et que les personnes suivantes terminent leur mandat : Camille Bellissant, Jean-Francois Boulicaut, Daniel Herman, Hélène Kirchner, Odile Millet-Botta, Pascal Poncelet, Jacques Voiron, Denis Lugiez.

☞ Un appel à candidature paraîtra dans le bulletin de juillet.

III- La communication

Bulletin

C. Carrez présente les éléments du bulletin de juillet :

- le CR des commissions du CNU, éventuellement du CNRS et de l'INRIA (M. Dauchet doit se renseigner) dans le mesure où l'un des rôles de Spécif est de relayer l'information,
- La plate-forme des Journées Deug,

☞ La lettre envoyée au Ministère concernant l'informatique dans le secondaire. M. Dauchet doit faire une présentation du contexte de la lettre
- Rappel du calendrier
- L'appel à candidature pour le prochain CA et annonce de l'AG

☞ C. Carrez rappelle que la date limite pour pouvoir faire paraître un élément dans le bulletin est le 15 juillet.

Lettre d'Information

J. Voiron propose les différentes composantes de la "Lettre d'Information" qui devrait paraître tous les deux mois. Le principe étant de tenir les adhérents au courant des derniers travaux réalisés. La lettre comportera 4 pages :
- page 1 : éditorial et rappel des motivations de Spécif,
- page 2 : "les brèves" dans lesquelles nous trouvons les informations relayées, les activités des groupes et les rencontres des délégations en précisant pour chaque partie le contact (e-mail).
- page 3/4 : contenu en fonction de la saison (ex: CNU, CNRS, INRIA, Formation, ...)

☞ Le coût de la maquette devrait être de l'ordre de 5000 Francs et C. Carrez fait établir des devis.

Délégués

P. Poncelet et M. Dauchet signalent la difficulté de mettre au point le principe de délégations (difficulté de trouver des délégués dans certaines régions, ...). La mise en place de délégation est donc pour l'instant abandonnée.

IV- Lettre Club EEA

M. Dauchet fait part au CA d'une lettre du Club EEA concernant la mise en place sur leur serveur WWW de pages présentant les Laboratoires de discipline EEA et la position de Spécif par rapport à cette approche. Les membres du CA font remarquer qu'il est difficile en Informatique d'avoir des pages normalisées mais qu'il faudrait que le serveur de Spécif possède des liens vers les différents laboratoires.

☞ J.M. Fédou se propose d'examiner ce point.

V- Journées DEUG

O. Millet-Botta, J.F Boulicaut et D. Herman présentent le document du groupe de travail. Ce document de travail sera présenté dans le bulletin et permettra d'ouvrir les débats et tables rondes des Journées Deug. D. Herman précise qu'il faut envoyer un mail après le bulletin pour bien préciser qu'il s'agit uniquement d'un document de travail.

VI- IUT/IUP

C. Bellissant précise que, le 27/6/97, se tient une réunion du groupe de travail avec comme invité B. Huvet du SFIB pour apporter ses conseils sur la présentation des modules capitalisables pour IUT/IUP. Le but est de trouver la méthodologie pour "dessiner un graphe diplomant". C. Bellissant précise qu'il s'agit bien de la formation initiale et non de la formation continue. Il rappelle également les 4 principes importants de capitalisation, de semestrialisation, de modularisation et de réorientation. M. Dauchet précise que lors de la réunion avec le Club EEA, il y a eu une discussion sur le problème des IUT/IUP pour EEA. La problématique ne semble cependant pas la même car en EEA le passage est déjà bien codifié et qu'une personne sur 2 entre dans la vie active à la sortie de l'IUT.

En conclusion, il est reconnu par le CA qu'une réflexion est toujours nécessaire et il est rappelé qu'à l'heure actuelle les IUT ont déjà défini des modules, que les découpages existent et qu'il faut examiner le problème de la semestrialisation sachant que certaines expériences existent déjà.

VII- Informatique dans le Secondaire

M. Dauchet rappelle les résultats des groupes de travail avec l'EPI, le SNES et le SNESUP. Il précise les éléments de la lettre commune qui est une déclaration d'intention et l'importance de l'informatique vu l'impact social et culturel dans notre société. Il rappelle l'idée d'une plate-forme (notamment avec le SNES) en précisant que la vocation des professeurs est l'enseignement de la discipline, l'outil et les conseils auprès des collègues pour l'informatique comme nouvelle technologie. Une discussion a lieu sur les problèmes culturels associés, les écoles pilotes (3 à 5 centres de formation pour commencer) et il est rappelé qu'en physique, par exemple, il existe une "licence es sciences physiques" orientée formation.

☞ A. Montanvert propose d'envoyer aux membres de la commission des documents sur l'établissement des programmes établis pour le secondaire (Cf. JP. Peyrin).

VIII- CNU : Syndicats et Spécif

M. Dauchet demande aux membres du CA si Spécif doit faire une liste pour le CNU ou non. La plate-forme de cette liste étant la défense de la discipline informatique, l'équilibre entre l'enseignement et la recherche ainsi que l'équilibre géographique par type d'établissement et disciplines. Une grande discussion s'engage pour savoir s'il faut proposer aux syndicats de faire une liste commune car Spécif veut engager des négociations "à froid". L'idée retenue est la proposition de deux motions (une pour et une contre) avec une représentation de ce que devrait être le CNU. Il est demande aux membres du CA de réfléchir et de faire des propositions écrites pour le prochain CA. Une tribune libre sera établie lors de la prochaine AG.

☞ D. Herman est chargé d'écrire une lettre rappelant la profession de foi de Spécif afin d'amorcer le débat et précisant que le bulletin de Spécif retransmettra les interventions dans sa rubrique "Libre Opinion".

Il est demandé aux adhérents de Spécif de venir à l'AG avec des propositions d'intervention et de prévoir un débat sur ce sujet. Un échange de vues a eu lieu concernant l'opportunité ou non de proposer des règles de candidature à promotion pour les membres du CNU. Le débat sera élargi et devrait mener à des propositions.

IX- A propos des déclarations du nouveau Ministre (Claude Allègre)

JP. Finance, qui était invité au CA, rappelle certains points évoqués par le Ministre lors de son discours introductif à la CPU (Commission des Présidents d'Universités) le 25/6/97 :

- L'enseignement est au coeur des préoccupations du Ministre de l'Education et l'Enseignement Supérieur est "au coeur du coeur".
- La priorité à l'emploi en insistant sur le recrutements des jeunes et plus particulièrement des jeunes doctorants. Le nombre de postes d'ATER et de post-docs devrait augmenter.
- La procédure de recrutement des enseignants-chercheurs devrait être simplifiée et revenir à l'ancien système (qualification puis concours local). C. Allègre estime que les CS possèdent trop de membres et pas assez de personnels extérieurs.
- Le Ministre a insisté sur la mise en oeuvre des réformes du premier cycle avec "toute latitude d'aménagement" par les Universités. Il réaffirme les 4 principes importants : capitalisation, semestrialisation, modularisation et réorientation et insiste sur la nécessité d'une réflexion de fond sur la pédagogie en créant par exemple des conférences pédagogiques thématiques. Il précise qu'il ne veut pas "secondariser" l'enseignement supérieur et qu'il ne devrait plus y avoir de recrutements de PRAG.
- Allègre a rappelé l'importance de la "débureaucratisation" et estime que le nombre de commissions doit être divisé par 4, et le nombre de CS par 2.
- Il est précisé que le gouvernement veut renforcer la politique contractuelle avec les entreprises, renforcer la citoyenneté dans les universités, renforcer la formation continue y compris en direction

des enseignants (primaire et secondaire) et renforcer les échanges entre pays européens (création d'une conférence pour niveler les différentes difficultés financières, administratives, ...)

- Enfin, C. Allègre a insisté sur l'introduction de la professionnalisation dans toutes les filières, la gestion des labos CNRS par les Universités (et non plus par les délégations régionales) ainsi que sur la gestion des bourses par les Universités et non plus par les CROUS.

SPECIF - Bulletin d'adhésion 1997

Tous les adhérents non à jour de leur cotisation sont invités à transmettre leur règlement soit par l'intermédiaire de leur correspondant, soit directement au responsable des adhésions à l'adresse suivante :

Bernard HEULLUY - Adhésions SPECIF
IUT de Metz - Département Informatique
Ile du Saulcy - 57045 METZ CEDEX 1
tél. +33 (0)3 87 31 55 93 fax. +33 (0)3 87 31 51 89 email : bernard@iut.univ-metz.fr
http:// www.labri.u-bordeaux.fr/LaBRI/Specif

Merci d'indiquer votre nom dans la fiche, et de ne la remplir entièrement **qu'en cas de nouvelle adhésion ou de changement d'adresse**.

Adhésion en tant que : ❑ Personne Physique ❑ Personne Morale

❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle NOM : ………………………………………………………………
Prénom : ....

Fonction (EnseignantChercheur...) : ....

Etablissement : ………………………………………………………………………………

Laboratoire : ………………………………………………………………………………

Adresse d'expédition du bulletin :

Attention, cette adresse est publiée dans l'annuaire de Specif **sauf** avis contraire de votre part.

S'agit-il de votre adresse personnelle ? (O / N)

AD1 (Organisme) : ………………………………………………………………………………

AD2 (Unité ou Département) : ………………………………………………………………………………

AD3 (Bâtiment, rue, BP) : ………………………………………………………………………………

AD4 (Code Postal et Ville) : ………………………………………………………………………………

Téléphone(s) : .... Télécopie : ....

Adresse électronique : ……………………………………………………………………

Si vous **ne voulez pas** que votre adresse soient diffusée **dans l'annuaire de Specif**, signez ici :

Règlement adhésion année CIVILE 1997 :

Personne Physique : **200** F. Personne Morale : **1000** F.

S'agit-il : ❑ d'une Nouvelle adhésion ❑ d'un Renouvellement d'adhésion

Règlement à l'ordre de SPECIF : Montant :.............................. par ❑ Chèque ❑ CCP

Liste des zones de rattachement (entourez votre zone) :

AIX 3, AIX_IUP,AIX_IUT, AMIENS, ANGERS, ARTOIS_LITTORAL, BAYONNE, BELFORT, BESANÇON, BORDEAUX_1, BORDEAUX_ENSERB, BORDEAUX_IUT, BREST, CAEN, CHAMBERY, CLERMONT, COMPIEGNE, CRETEIL, DIJON, EVRY, GRENOBLE, GUADELOUPE, LA_REUNION, LA_ROCHELLE, LANNION, LE_HAVRE, LE_MANS, LILLE, LIMOGES, LYON_1, LYON_3, LYON_ECL, LYON_ENS, LYON_INSA, LYON_IUT, MARNE_LA_VALLEE, MARSEILLE_1, MARSEILLE_2, MARSEILLE_IUFM, MARTINIQUE, METZ,MONTPELLIER, MULHOUSE, NANCY, NANTES, NICE, NICE_IUT, ORLEANS, ORSAY_IUT,PACIFIQUE, PARIS_1, PARIS_2, PARIS_5, PARIS_5_IUT, PARIS_6_LAFORIA, PARIS_6_LITP, PARIS_6_MASI, PARIS_7, PARIS_8, PARIS_9, PARIS_10, PARIS_11, PARIS_12, PARIS_13, PARIS_CNAM, PARIS_ECOLE_DES_MINES, PARIS_ENS, PARIS_ENS_CACHAN, PARIS_ENSAE, PARIS_ENST, PARIS_IIE, PARIS_INAPG, PARIS_INRIA, PARIS_SUPELEC, PAU, POITIERS, REIMS, RENNES_1, RENNES_INSA, RODEZ, ROUEN, ROUEN_INSA, SAINT_ETIENNE, SEVENANS, SOPHIA_INRIA, STRASBOURG, STRASBOURG_2, SUISSE, TELECOM_BRETAGNE, TOULON, TOULOUSE_1, TOULOUSE_2, TOULOUSE_3, TOULOUSE_3_IUT, TOULOUSE_INPT, TOURS, TOURS_E3I, VALENCIENNES, VANNES, VERSAILLES. AUTRES : ....

Les CORRESPONDANTS de SPECIF au 14 juillet 1997 - tri par **zone**

Zone	Nom et prénom	Tél.	Fax.	Email
AIX 3	BARTOLI Jacques Andre	04 42 96 14 96	04 42 28 08 00	bartoli@romarin.univ-aix.fr
AIX IUP	EGEA Marcel			
AIX IUT	Daniel FENEUILLE	04 42 93 90 43	04 42 93 90 74	feneuile@romarin.univ-aix.fr
AMIENS	FERMENT Didier	03 22 82 76 86	03 22 82 76 54	Didier.Ferment@sc.u-picardie.fr
ANGERS	BOYER Jacques	02 41 73 53 85	02 41 73 53 52	jb@univ-angers.fr
AVIGNON	GILLES Phillipes	04 90 84 35 13	04 90 84 35 00	gilles@univ-avignon.fr
BAYONNE	DUBOUE Marcel	05 59 46 32 01	05 59 46 32 29	Marcel.Duboue@iutbay.univ-pau.fr
BELFORT	*correspondant recherché*			
BESANCON	TATIBOUET Bruno	03 81 66 64 54	03 81 66 64 50	tati@comte.univ-fcomte.fr
BORDEAUX 1	ZIELONKA Wieslaw	05 56 84 69 08		zielonka@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX ENSERB	METIVIER Yves	05 56 84 60 81		Yves.Metivier@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX IUT	LAFON Pierre	05 56 80 63 36		Pierre.Lafon@labri.u-bordeaux.fr
BREST	FILLOQUE Jean-Marie	02 98 01 60 66	02 98 01 66 43	filloque@univ-brest.fr
CAEN	SAQUET Jean	02 31 45 59 66	02 31 45 58 14	Jean.Saquet@info.unicaen.fr
CHAMBERY	VIGNOLLET Laurence	04 79 75 88 47	04 79 75 88 88	Laurence.Vignollet@lia.univ-savoie.fr
CLERMONT	SCHNEIDER Michel	04 73 40 74 35		schneider@cicsun.univ-bpclermont.fr
COMPIEGNE	CARLIER Jacques	03 44 23 44 89	03 44 23 44 77	jacques.carlier@utc.fr
CRETEIL	*correspondant recherché*			
DIJON	CHABRIER Jean-Jacques	03 80 39 58 81	03 80 39 50 69	chabrier@crid.u-bourgogne.fr
EVRY	DUBOIS Catherine	01 69 47 74 69	01 69 47 70 08	dubois@lami.univ-evry.fr
GRENOBLE	MORAT Philippe	04 76 82 72 64	04 76 44 66 75	Philippe.Morat@imag.fr
GUADELOUPE	ADELAIDE Bertille	05 90 93 86 93	05 90 93 86 43	Bertille.Adelaide@univ-ag.fr
LA REUNION	MARCENAC Pierre	02 62 93 82 84/82	02 62 93 82 60	marcenac@univ-reunion.fr
LA ROCHELLE	*correspondant recherché*			
LANNION	SIROUX Jacques	02 96 48 43 34	02 96 48 13 20	siroux@alba.iut-lannion.fr
LE HAVRE	COLETTA Michel	02 35 49 60 16	02 35 47 20 33	michel.coletta@iut.univ-lehavre.fr
LE MANS	VIVET Martial	02 43 83 32 11	02 43 83 35 65	martial@lium.univ-lemans.fr
LILLE	TOURSEL Bernard	03 20 43 45 36	03 20 43 43 35	toursel@lifl.fr
LIMOGES	GAUTHIER Michel	05 55 45 73 35	05 55 45 73 15	gauthier@unilim.fr
LITTORAL ARTOIS	LEFER Wilfrid	03 21 97 00 46	03 21 97 95 95	wilfrid.lefer@lil.univ-littoral.fr
LYON 1	OUDIN Emmanuel	04 72 44 81 49	04 72 43 13 27	oudin@univ-lyon1.fr
LYON 3	*correspondant recherché*			
LYON ECL	DAVID Bertrand	04 78 18 64 43	04 78 33 16 15	david@cc.ec-lyon.fr

LYON ENS	PAUGAM-MOISY Helene	04 72 72 85 04	04 72 72 80 80	Helene.Paugam-Moisy@ens-lyon.fr
LYON INSA	BOULICAUT Jean-François	04 72 43 89 05	04 72 43 87 13	jef@lisiecrin.insa-lyon.fr
LYON IUT	EYMARD Marie-France	04 78 94 88 50	04 78 93 51 56	Eymard@iutinfo.univ-lyon1.fr
MARSEILLE 1	BOUCELMA Omar	04 91 10 61 26	04 91 10 61 02	omar@gyptis.univ-mrs.fr
MARSEILLE 2	GRANDCOLAS Stéphane	04 91 82 90 75	04 91 82 92 75	stephane.grancolas@lim.univ-mrs.fr
MARTINIQUE	LAPIQUONNE Serge	05 96 61 88 48	05 96 61 88 02	
METZ	HEULLUY Bernard	03 87 31 51 81	03 87 31 51 89	bernard@iut.univ-metz.fr
MONTPELLIER	COGIS Olivier	04 67 14 41 81	04 67 14 41 76	ocogis@lirmm.fr
MULHOUSE	DESCHIZEAUX Pierre	03 89 59 63 40		
NANCY	COULON Daniel	03 83 58 42 32	03 83 57 97 94	coulon@loria.fr
NANTES	HAMEON Jean	02 40 37 16 28	02 40 74 14 06	jean.hameon@ec-nantes.fr
NICE ANTIPOLIS	Denis CAROMEL	04 92 96 51 09	04 92 96 51 55	caromel@unice.fr
NICE	GALLESIO Erick	04 92 94 51 53	04 92 96 51 55	eg@unice.fr
NICE IUT	CHIGNOLI Robert	04 93 21 79 11	04 92 94 28 96	chignoli@unice.fr
ORLEANS	GUILLORE Sylvie	02 38 41 71 71	02 38 41 70 69	guillore@univ-orleans.fr
ORSAY IUT	HABERSTRAU Marianne	01 69 33 61 20	01 69 33 61 10	haberstr@iut-orsay.fr
PACIFIQUE	TALADOIRE Gilles	06 87 25 49 55	06 87 25 48 29	gt@ufp.nc
PARIS 1	ROLLAND Colette	01 40 46 27 85	01 40 46 31 77	rolland@masi.ibp.fr
PARIS 2	LABAT Jean-Marc	01 44 27 70 02	01 44 27 70 00	labat@laforia.ibp.fr
PARIS 5	COT Norbert	01 44 55 35 37	01 44 55 35 36	cot@math-info.univ-paris5.fr
PARIS 5 IUT*	De SABLET Georges	01 44 14 45 18	01 44 14 45 50	sablet@iut.univ-paris5.fr
PARIS 6 LAFORIA	PERNY Patrice	01 44 27 70 04	01 44 27 70 00	Perny@laforia.ibp.fr
PARIS 6 LITP	RIOBOO Renaud	01 44 27 70 32	01 44 27 68 49	rioboo@posso.ibp.fr
PARIS 6 MASI	DERIEUX Anne	01 44 27 47 61	01 44 27 62 86	derieux@masi.ibp.fr
PARIS 7	BESTOUGEFF Hélène	01 46 33 44 65		
PARIS 8	LAVALLEE Yvan			
PARIS 9	VANDERPOOTEN Daniel	01 44 05 43 93	01 44 05 40 91	vdp@lamsade.dauphine.fr
PARIS 11	MOURLIN Fabrice	01 69 41 65 91	01 69 41 65 86	mourlin@lri.fr
PARIS 12	BEAUQUIER Danièle	01 45 17 16 44	01 45 17 16 49	beauquier@univ-paris12.fr
PARIS 13	SCHWER Sylviane	01 49 40 35 90	01 48 26 07 12	Sylviane.Schwer@lipn.univ-paris13.fr
PARIS CNAM	CAZES Alain	01 40 27 20 37	01 40 27 27 09	cazes@cnam.cnam.fr
PARIS ENS CACHAN	FINKEL Alain	01 47 40 22 74	01 47 40 24 64	finkel@lifac.ens-cachan.fr
PARIS ENSAE	*correspondant recherché*			
PARIS ENST	GERMA Anne	01 45 81 78 38		Anne.Germa@enst.fr
PARIS IIE	BERTHELOT Gérard	01 69 36 73 32	01 69 36 73 05	BERTHELOT@IIE.cnam.fr
PARIS INA-PG	*correspondant recherché*			

PARIS INRIA	CHARPIN Pascale	01 39 63 56 93	01 39 63 56 98	Pascale.Charpin@inria.fr
PARIS SUPELEC	*correspondant recherché*			
PAU	HOCINE Amrane	05 59 92 31 96	05 59 84 16 96	Amrane.Hocine@univ-pau.fr
POITIERS	SIRIEIX Annette	05 49 45 39 89	05 49 45 39 89	sirieix@cri.univ-poitiers.fr
REIMS	BLOCH Simon	03 26 05 32 14	03 26 05 33 97	simon.bloch@univ-reims.fr
RENNES 1	GRAZON Anne	02 99 84 72 84/71 00		Anne.Grazon@irisa.fr
RENNES INSA	PAZAT Jean-Louis	02 99 84 72 14	02 99 38 38 32	pazat@irisa.fr
RODEZ	*correspondant recherché*			
ROUEN INSA	DIEUDONNE Robert	02 35 52 84 02	02 35 52 84 10	
ROUEN	LEONARD Martine	02 35 14 66 10	02 35 14 67 63	leonard@dir.univ-rouen.fr
SAINT-ETIENNE	LARGERON-LETENO Christine	04 77 42 16 77	04 77 42 16 84	largeron@univ-st-etienne.fr
SEVENANS	BENSLIMANE Abderrahim	03 84 58 31 26	03 84 58 30 26	Abder.Benslimane@utbm.fr
STRASBOURG 2	EYTAN Michel	03 88 41 74 29	03 88 41 74 40	eytan@dpt-info.u-strasbg.fr
STRASBOURG	DUFOURD Jean-François	03 88 41 63 35	03 88 61 90 69	dufourd@dpt-info.u-strasbg.fr
SUISSE	COURANT Michèle	41 37 826 556	41 37 826 551	
TELECOM BRETAGNE	BRIAND Michel	02 98 00 12 80		briand@enstb.enst-bretagne.fr
TOULON	DAMOISEAUX Jean-Luc	04 94 14 22 23	04 94 14 24 48	jld@univ-tln.fr
TOULOUSE 1	SIBERTIN-BLANC Christophe	05 61 63 35 63	61 63 37 98	sibertin@irit.fr
TOULOUSE 2	SEDES Florence	05 61 55 63 22	61 55 62 58	sedes@irit.fr
TOULOUSE 3 IUT	CASTAN Serge			castan@irit.fr
TOULOUSE 3	VIGNOLLE Jean	05 61 55 69 65	61 55 62 58	vignolle@irit.fr
TOULOUSE INPT	COULETTE Bernard	05 61 58 83 57	61 58 82 09	coulette@enseeiht.fr
TOURS	DI SCALA Robert	02 47 36 70 20		
TOURS E3I	MAKRIS Pascal	02 47 36 14 14	02 47 36 14 22	makris@univ-tours.fr
VALENCIENNES	RAVIART Jean-Marie	03 27 14 13 16	03 27 14 11 50	raviart@univ-valenciennes.fr
VANNES	DEVEAUX Daniel	02 97 46 31 75	02 97 63 47 22	Daniel.Deveaux@iu-vannes.fr
VERSAILLES	EMAD Nahid	01 39 25 40 73	01 39 25 40 57	Nahid.Emad@prism.uvsq.fr

1. Les changements récents

CLERMONT Michel SCHNEIDER remplace Claude BONNEMOY

2. Correspondants recherchés

Les zones suivantes n'ont plus de correspondants. Nous invitons les collègues intéressés à se faire connaître auprès de Abdelkader Betari (betari@lim.univ-mrs.fr)
tél.: 04 91 17 79 21 Fas.: 04 91 17 79 22

BELFORT	LA ROCHELLE	PARIS ENSAE	PARIS SUPELEC
CRETEIL	LYON 3	PARIS INA-PG	RODEZ